

POLITIQUE EDUCATIVE GLOBALE 2021-2024



“L’éducation doit promouvoir à la fois le développement de l’individualité et celui de la société. La société ne peut pas se développer si l’autonomie des individus ne progresse pas.”

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Avant-propos | 5 |
| Portrait du territoire | 6 |
| I - La population..... | 7 |
| II - Niveaux scolaires..... | 12 |
| III - Familles et ménages..... | 13 |
| IV - Conditions de vie..... | 14 |
| V - Une fragilisation des ménages | 16 |
| VI - La population allocataire..... | 18 |
| VII - Des inégalités de santé | 19 |
| 1. Santé mentale & addictions | 19 |
| 2. Une surmortalité par maladies de l'appareil circulatoire sur le territoire Aiglon..... | 20 |
| Le Paysage scolaire et Educatif des Pays de L'Aigle | 21 |
| I - Les établissements scolaires du territoire..... | 22 |
| 1. Etablissements du 1er degré d'enseignement..... | 22 |
| 2. Etablissements du 2nd degré d'enseignement | 25 |
| 3. Etablissements spécialisés..... | 26 |
| 4. IFSI – IFAS | 27 |
| II - Les équipements et dispositifs opérationnels mis en œuvre sur le territoire | 28 |
| 1. Organisation des compétences « enfance-jeunesse »..... | 28 |
| 2. Organisation des structures d'accueil | 28 |
| 3. Modalités d'inscription et tarification des accueils péri et extrascolaires déclarés | 29 |
| 4. Les services pour la Petite Enfance | 32 |
| 5. Les services pour l'enfance – jeunesse..... | 35 |
| 6. Les services en direction des Familles et en soutien à la parentalité | 38 |
| 7. Un réseau associatif dense..... | 39 |
| 8. Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter-établissement (CESCI) | 41 |
| III - Les Collectivités, partenaires du temps scolaire | 42 |
| 1. Le sport..... | 42 |
| 2. La culture | 42 |
| 3. La solidarité et la sécurité, au service de la citoyenneté | 43 |
| 4. Des classes découvertes..... | 43 |
| 5. Le Développement durable | 43 |
| 6. Le dispositif des « moins de trois ans »..... | 44 |
| 7. Le développement du numérique..... | 44 |

| | |
|--|-----------|
| 8. Terre de Jeux 2024 | 44 |
| Les dispositifs cadres mobilisés sur le territoire | 46 |
| I - Le Contrat de Ville | 46 |
| II - La Convention Territoriale Globale des services aux familles..... | 47 |
| III - Le Contrat Local de Santé..... | 47 |
| IV - Le Réseau Territorial de Promotion de la Santé | 48 |
| V - La charte territoriale des solidarités avec les aînés | 49 |
| Un socle de valeurs communes : le PEDT comme document référence de la « Cohérence Educative » | 51 |
| I - La cohérence éducative sur le Pays de L’Aigle | 51 |
| 1. Des valeurs partagées | 51 |
| 2. ... des principes..... | 52 |
| II - Eléments de diagnostic | 53 |
| III - Les Orientations du PEDT 2021-2024 partagés..... | 55 |
| IV - Les premières pistes d’actions | 56 |
| V - Gouvernance : comité de pilotage et instances de concertation autour du projet éducatif de territoire | 59 |
| VI - L’évaluation..... | 61 |
| ANNEXES | 62 |

Avant-propos

En fédérant 32 communes, notre communauté rassemble aujourd'hui plus de 26 000 habitants autour d'enjeux majeurs comme l'amélioration de la vie quotidienne, avec le soutien des services publics. Afin de poursuivre cet enjeu et permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale, des dispositifs se sont alors développés, sous l'impulsion des élus et des acteurs locaux, pour répondre à des besoins de plus en plus émergents, en termes de mode de garde, d'accueil et d'accès aux loisirs des enfants et des jeunes.

Notre territoire possède un existant fort en matière de structures dédiées à la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse. Un diagnostic participatif dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Territoriale de Services aux familles en 2018 l'a démontré.

Depuis plusieurs années, les élus souhaitent développer et mettre en œuvre une politique éducative à une échelle intercommunale poursuivant un enjeu majeur : « la réussite des enfants et des jeunes dans leur parcours de vie ».

Le 1^{er} Projet Educatif Territorial (PEDT) est apparu lors de la réforme des rythmes scolaires et la mise en œuvre de la semaine de 4,5 jours en 2014. Celui-ci a concerné les enfants scolarisés en maternelles et élémentaires.

Le PEDT est apparu alors comme un outil complémentaire au Contrat enfance jeunesse, pour plus de cohérence et de dynamique partenariale à l'échelle d'un territoire intercommunal, et explorant un spectre plus large de la petite enfance aux jeunes et leurs familles.

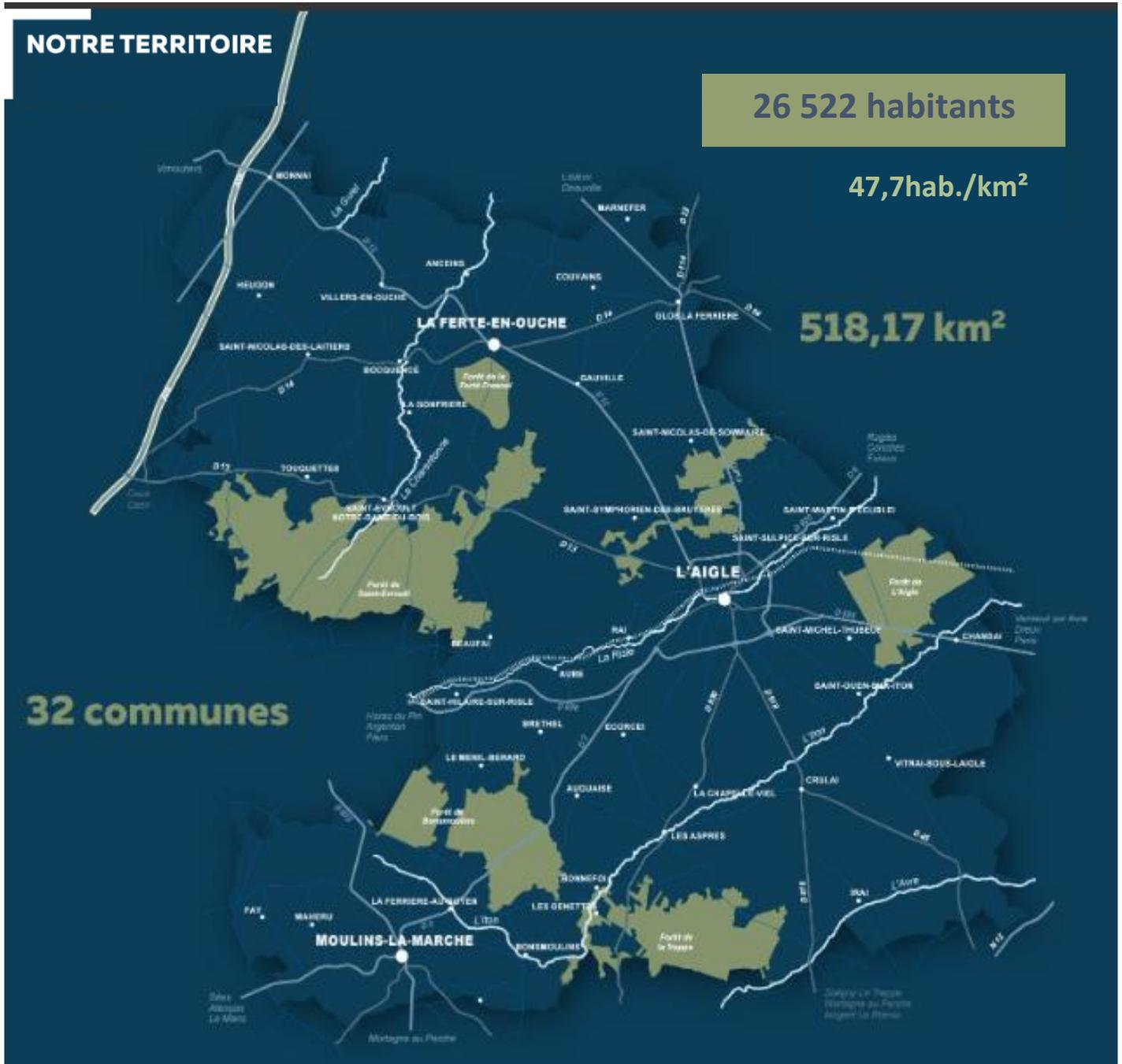
La volonté politique qui rythme ce renouvellement est celle d'une perspective d'approche globale de l'enfant et de la question éducative.

Ainsi, le public défini est celui des 0-25 ans, englobant les politiques de la petite enfance, enfance, et de la jeunesse. Les politiques associées, telles que la cohésion sociale, le sport, la culture, le développement durable sont et seront également mobilisées dans ce grand chantier coopératif qui nécessite une mise en synergie dans le cadre d'un travail transversale.

Ce nouveau PEDT s'appliquera à partir de la rentrée de septembre 2021 et a vocation à être animé et à vivre pendant les trois prochaines années.

Nous pouvons espérer que ce PEDT soit un socle commun partagé par le plus grand nombre, en termes de valeurs et d'enjeux éducatifs, pour le bien-être et l'épanouissement des enfants, des jeunes et des familles du Pays de L'Aigle.

Portrait du territoire



1994

15 communes composent la communauté de communes du Pays de L'Aigle. Bassin de vie de 20 000 habitants, il constitue le 4^{ème} pôle urbain du département de l'Orne.

2013

25 communes se sont regroupées au sein d'une communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2013, à la suite de la fusion des communautés de Communes du Pays de L'Aigle, du Pays de la Marche et la commune des Aspres. Bassin de vie de plus de 21000 habitants.

2017

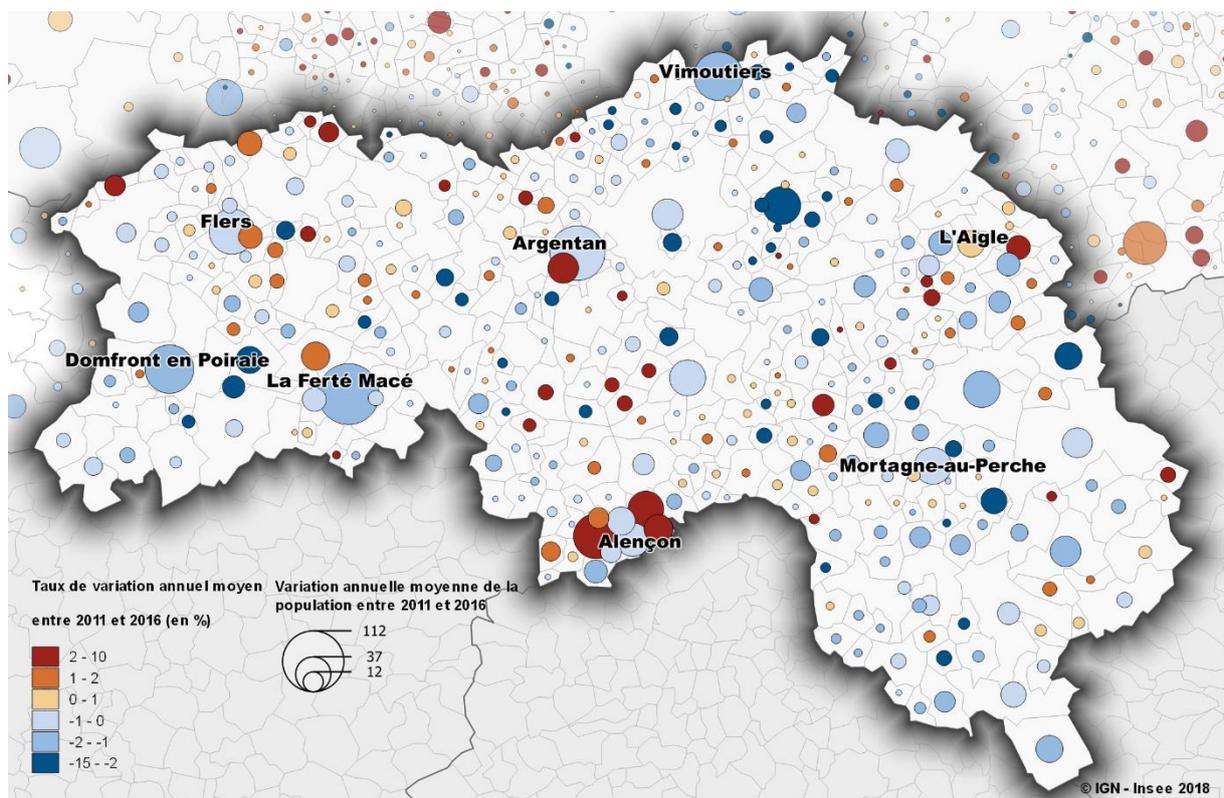
30 communes se sont regroupées au sein d'une communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2017, à la suite de la fusion des communautés de Communes du Pays de L'Aigle et de la Marche, et du canton de la Ferté en Ouche. Bassin de vie de presque 26 000 habitants.

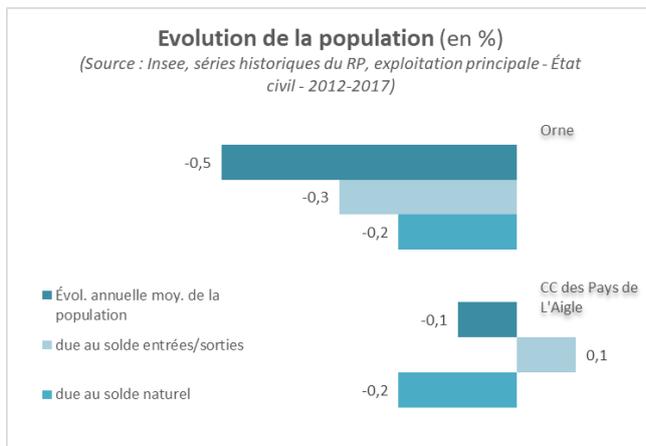
2018

Rattachement de Fay et Mahéru à la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.

4^{ème} pôle urbain du département de L'Orne

I - La population

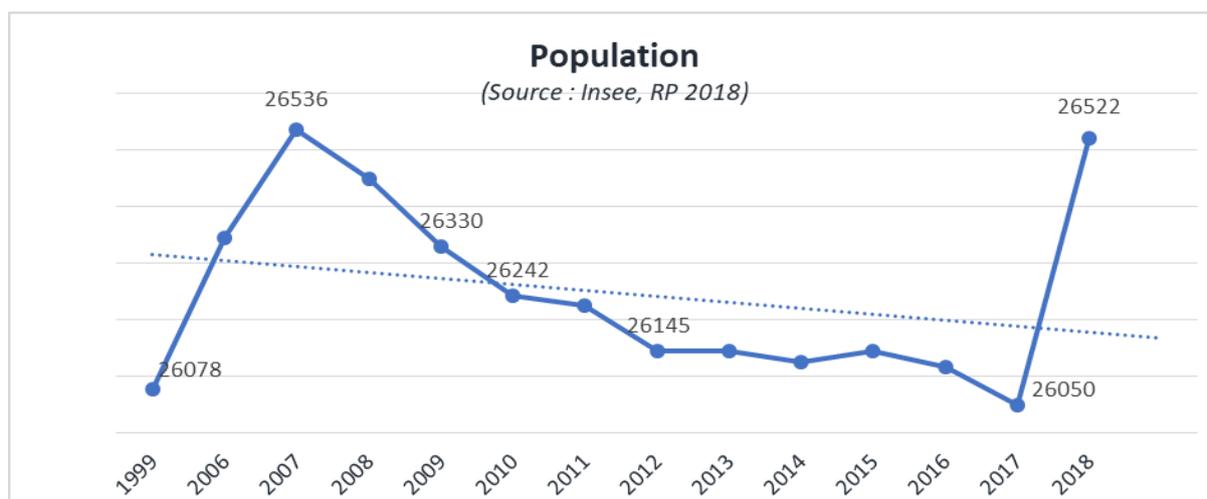




Le département Ornaï perd 0,5% de sa population entre 2012 et 2017 alors que sur le Pays de L'Aigle, elle diminue de 0,1% (Sources : Insee, RP2007 au RP2017 exploitations principales - État civil).

Il est observé un solde naturel de -0,2%, toutefois avec un solde migratoire positif (+ 0,1%).

Toutefois, le contexte de la crise sanitaire 2020 pourrait inverser la tendance de ces indicateurs. En effet, il a été constaté une installation de nombreuses familles sur les départements ruraux.

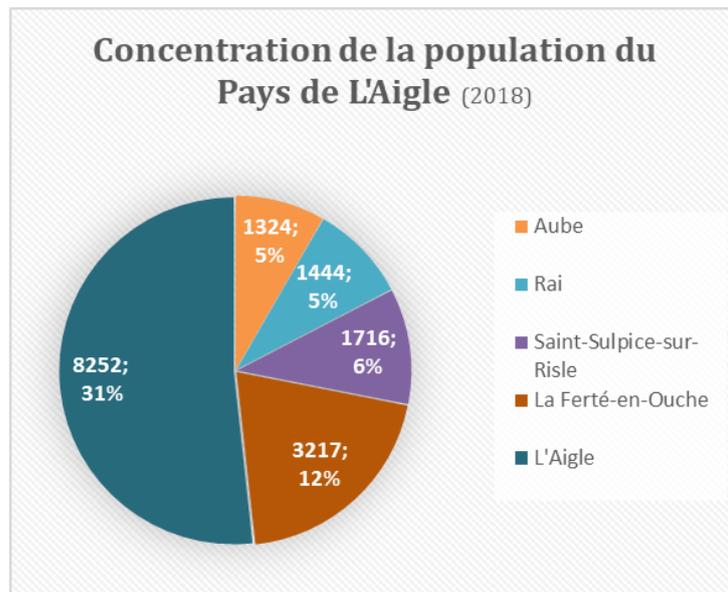


La communauté de Communes des Pays de L'Aigle observe en 2018 une augmentation de sa population, avec 26 522 habitants, allant de 72 habitants (Fay) à 8 252 habitants (L'Aigle).

Cela représente :

- 19 communes de moins de 500 habitants (4 843 habitants)
- 8 communes entre 500 et 1 000 habitants (5 726 habitants)
- 3 communes entre 1 000 et 2 000 habitants (4 484 habitants)
- 2 communes ou regroupement de communes de plus de 2000 habitants (11 469 habitants).

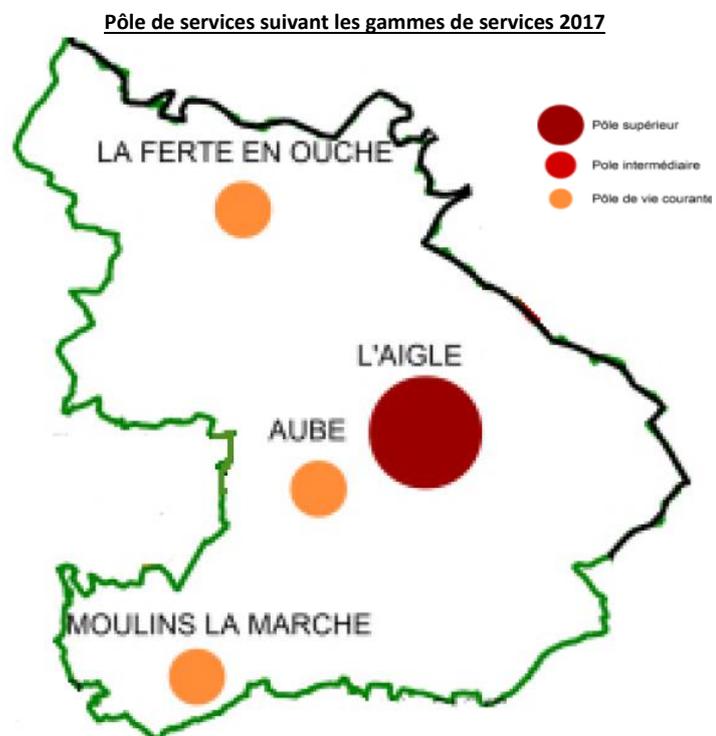
Une forte proportion de la population (47 %) est regroupée sur la ville pôle de L'Aigle et sa couronne (Rai-Aube-St Sulpice sur Risle), 12% sur la Ferté en Ouche.



4,7 % de la population vit au sein du quartier prioritaire de La Madeleine sur la ville de L'Aigle, soit 15,4 % de la population aiglonne.

Les communes de la Communauté de communes sont toutes classées en Zone de Revitalisation Rurale.

Selon la typologie des gammes d'équipements (BPE, Insee 2017), L'Aigle est le pôle de services supérieur de la Cdc, auquel s'ajoutent trois pôles de vie courante (La Ferté en Ouche, Aube et Moulins la Marche). Il n'existe pas de pôle intermédiaire.



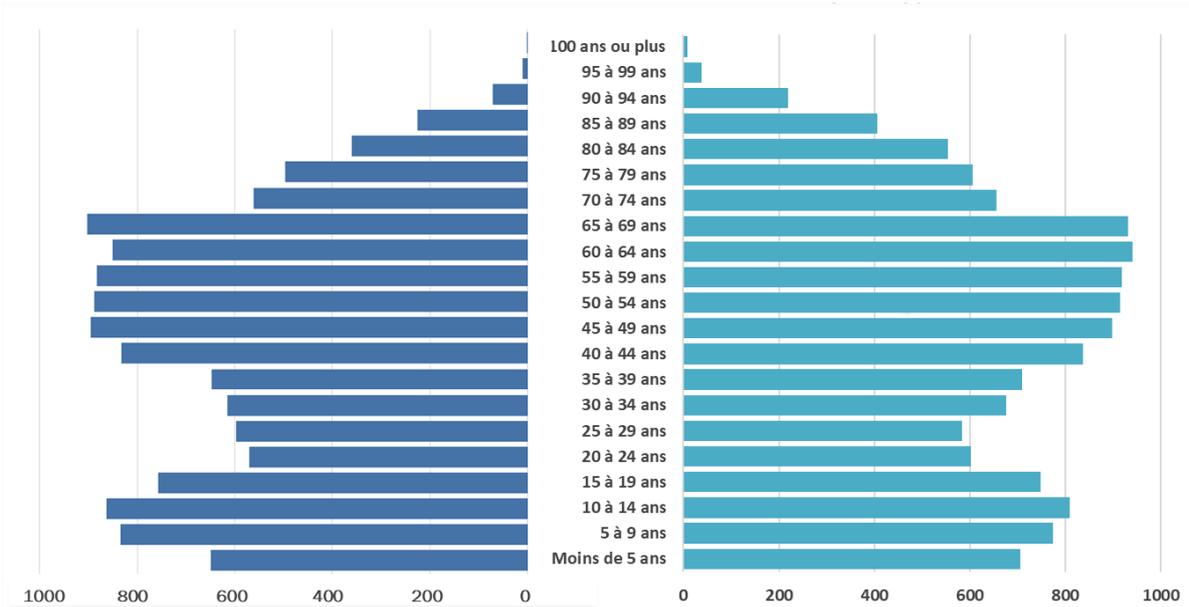
Sources : Insee, BPE 2017 Cartographie : Ign Geofla 2020 réalisation: Caf de l'Orne, 2021

Pyramide des âges CC des Pays de L'Aigle

(Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017)

Hommes

Femmes

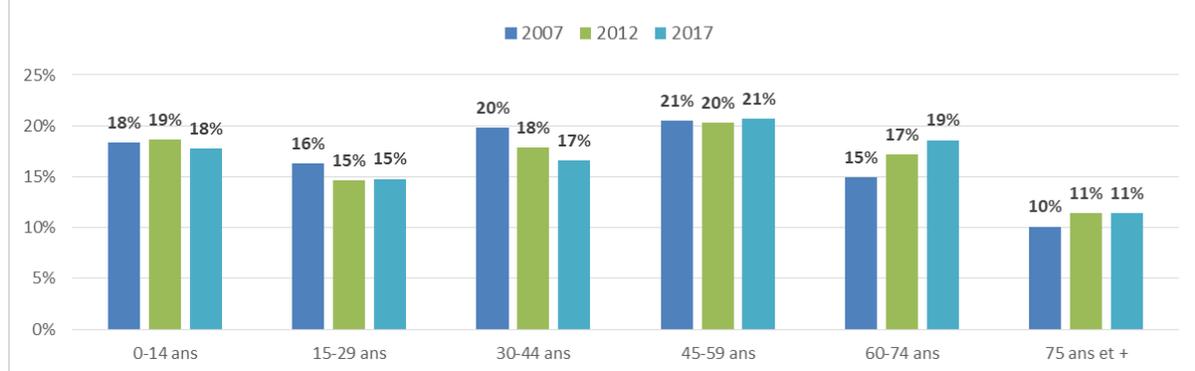


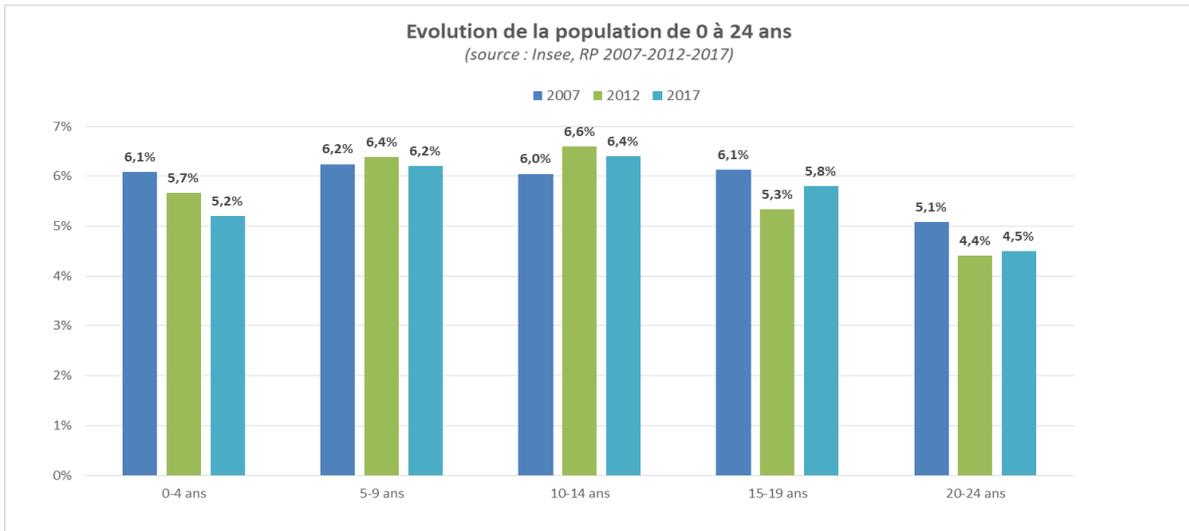
L'indice de jeunesse est de 0,8 sur la CDC (0,7 sur le département).

Un vieillissement certain de la population similaire sur la CDC comme sur le département.

Evolution de la répartition de la population

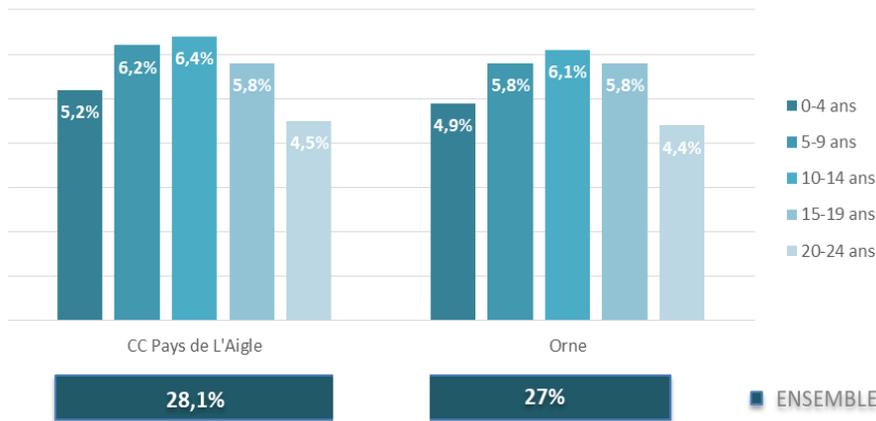
(source : Insee, RP 2007-2012-2017)





Jeunes populations par tranches d'âges

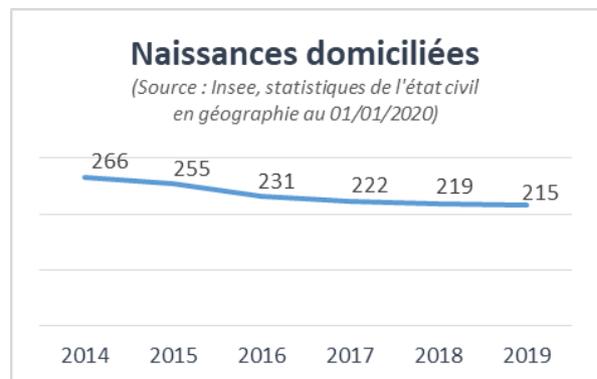
(source : Insee, RP 2017)

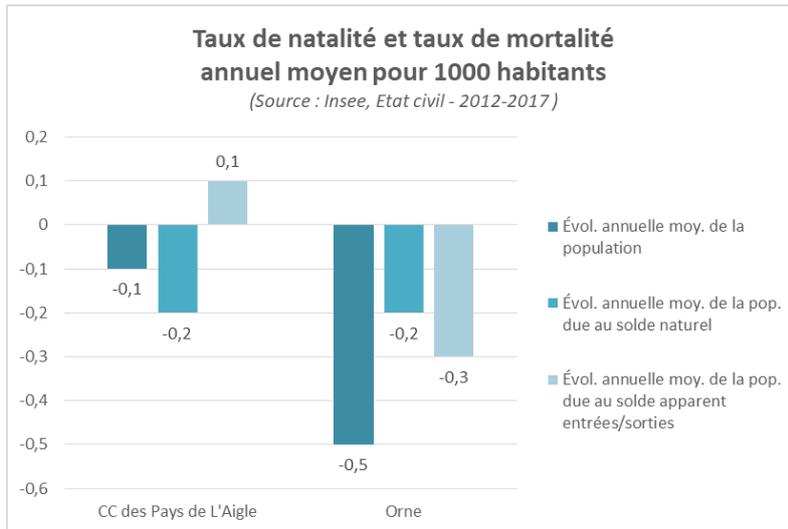


Les enfants de moins de 5 ans étaient au nombre de 1 354 en 2017, soit une baisse de - 8,63 % depuis 2012.

Ces dernières années, il est observé une baisse de naissance.

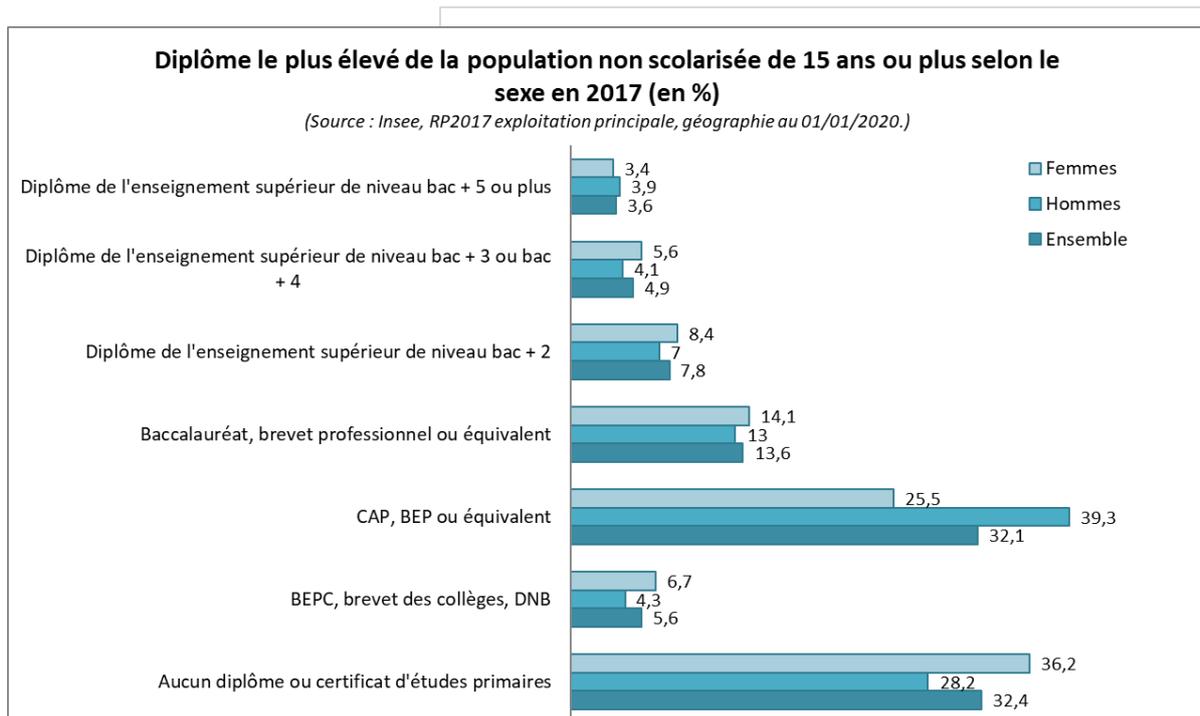
En 2020, 223 naissances seraient pour les communes du territoire (données Conseil Départemental de L'Orne).





Selon les données de la Cnaf pour 2018, le taux de couverture en mode d'accueil est de 55,1 % (66,5 % pour le département). Ce taux paraît sous-évalué car ne tient pas compte de l'augmentation récente du nombre de places en Eaje.

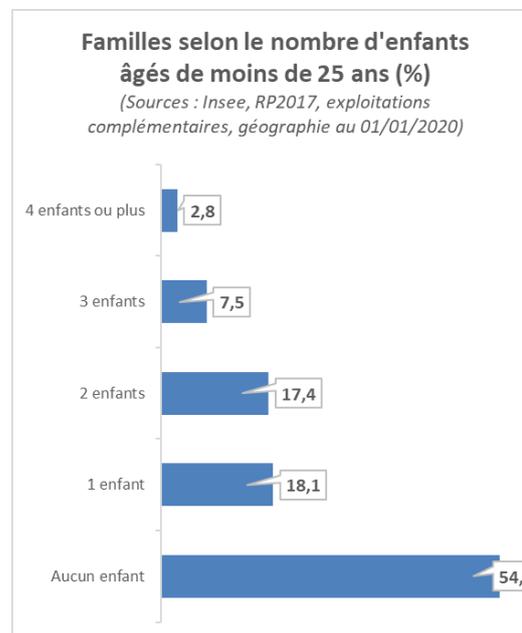
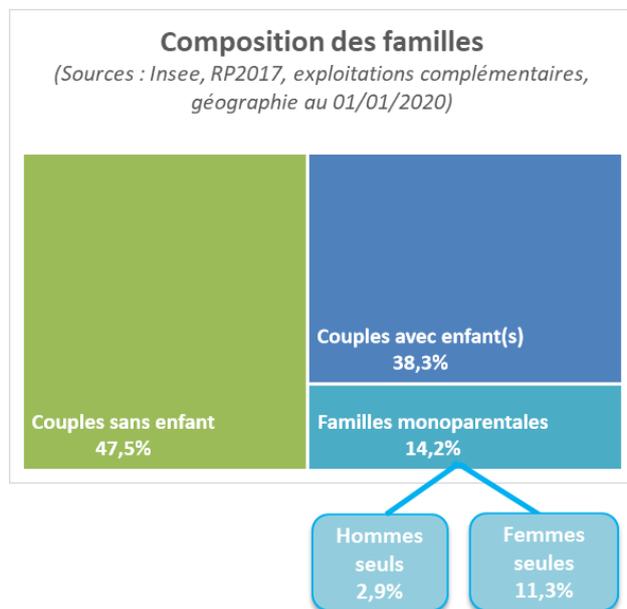
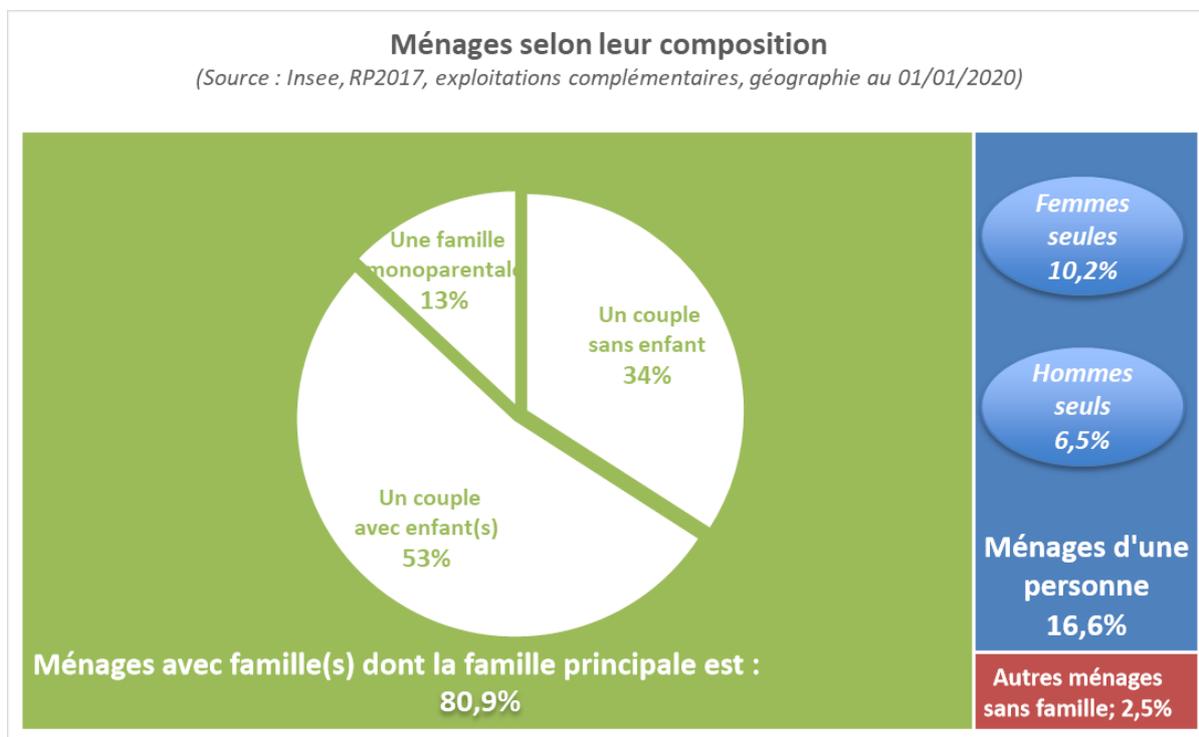
II - Niveaux scolaires



Les taux de scolarisation par tranche d'âge sont similaires aux valeurs du département.

III - Familles et ménages

La taille des ménages continue de diminuer puisqu'elle est de 2,2 personnes en moyenne en 2017, comme pour la France.



Le territoire recense un fort taux de familles nombreuses avec 10,3 % comptant au moins 3 enfants de moins de 25 ans.

La Caf compte 595 enfants de 0 à 2 ans en 2019 ; les familles sont actives dans 63% des cas (département : 71 %). En ajoutant les ressortissants Msa, l'effectif des enfants de moins de 3 ans passe à 639 (Caf /Msa 2019).

Les familles monoparentales, avec enfants de moins de 3 ans, représentent 18% des familles avec des jeunes enfants (16% sur le département).

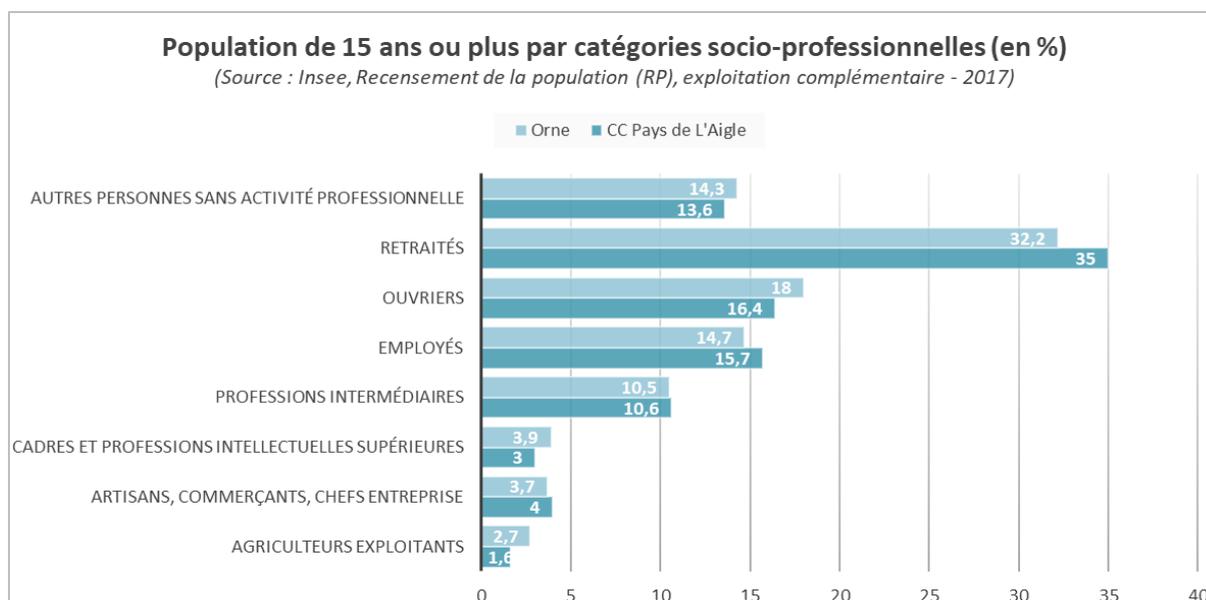
Les enfants de 0 à 2 ans sont dans 35,3% des cas dans une famille à bas revenus (27,4% sur le département).

Pour aider les familles à financer les modes de garde des jeunes enfants, la Caf de l'Orne verse de la Prestation d'Accueil du jeune enfant :

| Prestation Jeunes enfants 2019 | CC Pays de L'Aigle | Orne |
|--|--------------------|------|
| Naissance jeune enfant | 625 | 7063 |
| Prime naissance ou adoption | 16 | 166 |
| Allocation de base | 516 | 5574 |
| Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE) | 73 | 880 |

201 enfants de 0-2 ans en bénéficient pour de l'accueil individuel chez une Assistante Maternelle

IV - Conditions de vie



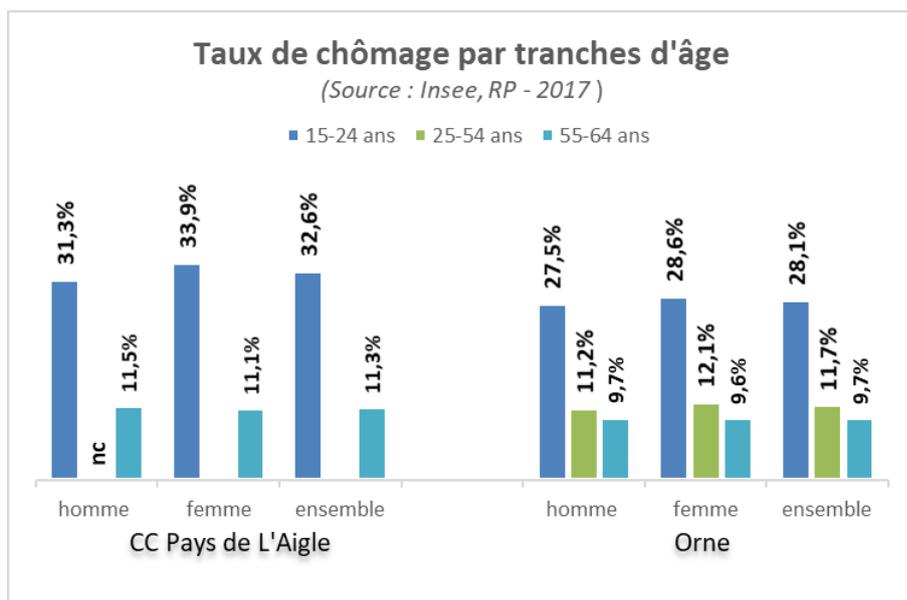
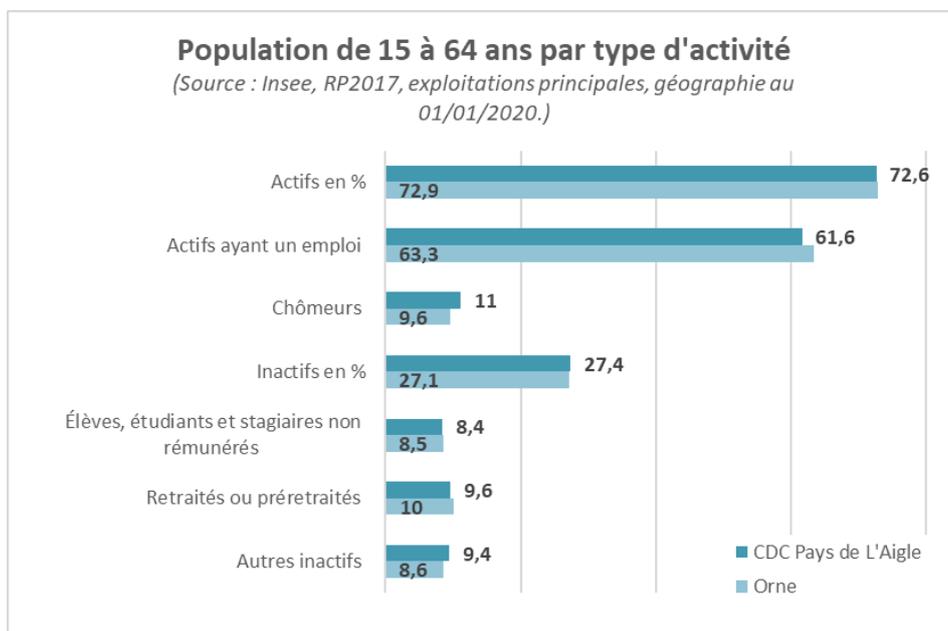
Au recensement 2017, sur une population de 15 366 personnes de 15 à 64 ans, le taux d'activité est de 72,6% (72,9% sur le département). La population active occupe un peu moins fréquemment un emploi (61,6% ; contre 63,3% sur le département).

La proportion d'actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein est de 14.5%.

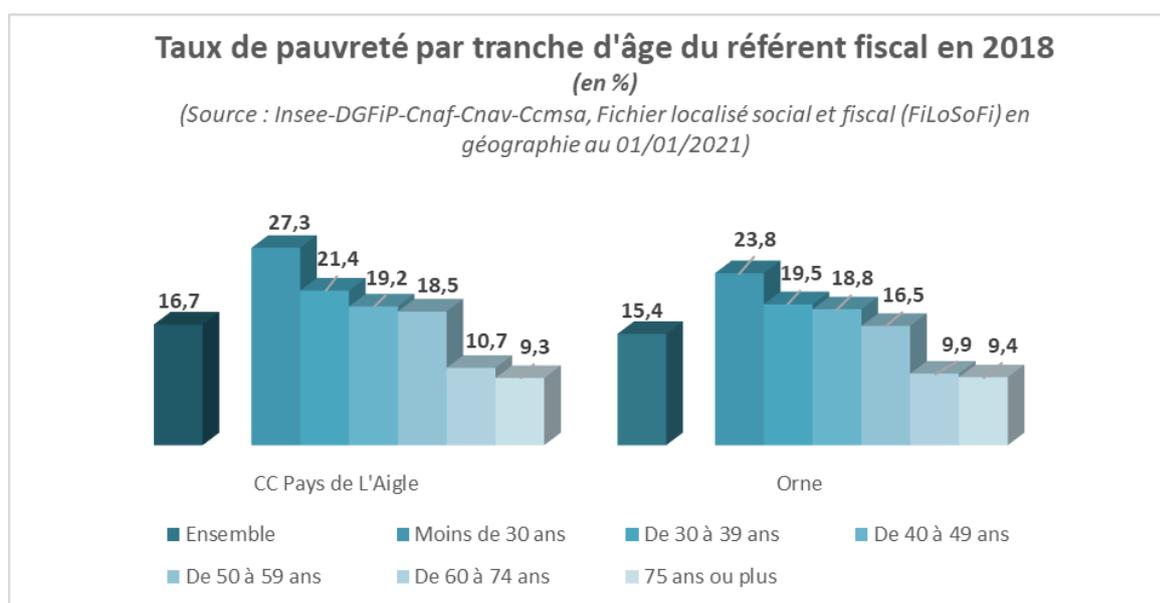
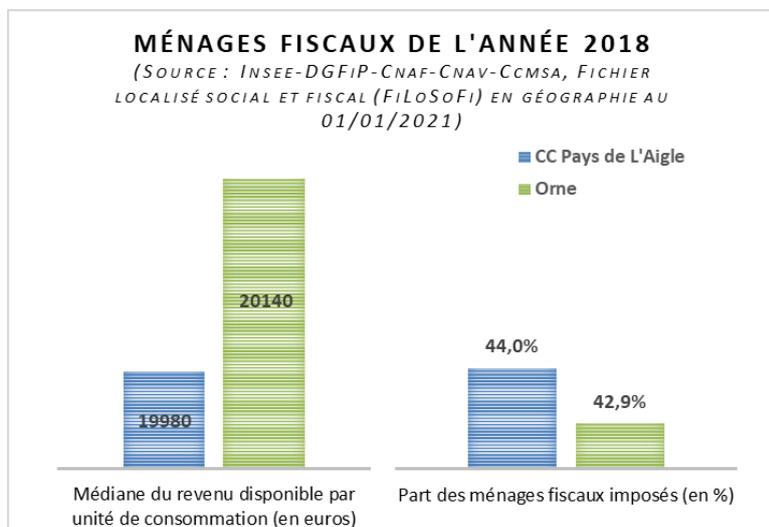
La part des salariés en emploi précaire est de 15,1%, plus importante pour les femmes (16,3%).

Le taux de chômage (Pole Emploi) sur le bassin d'emploi de Mortagne-l'Aigle est de 7,7% (Orne 7,2%).

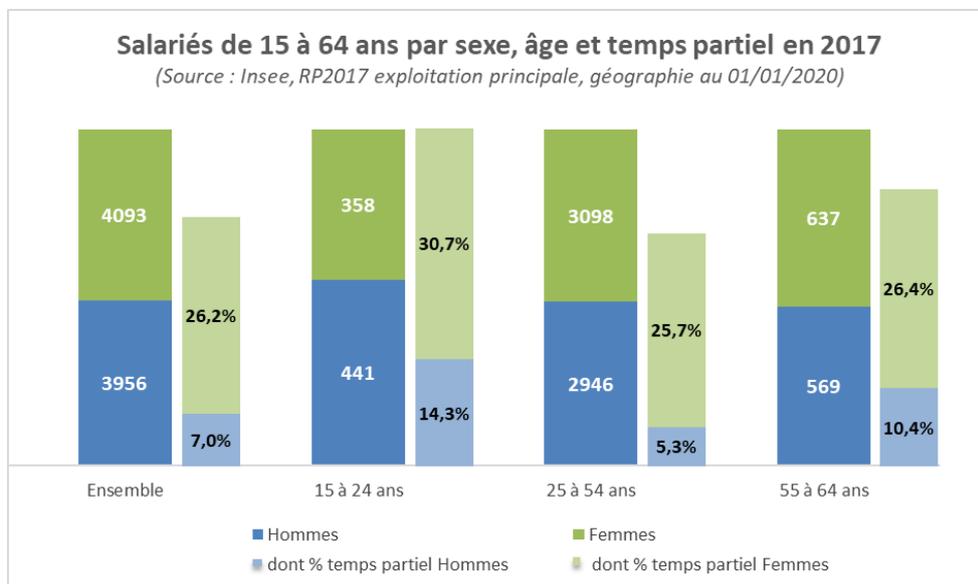
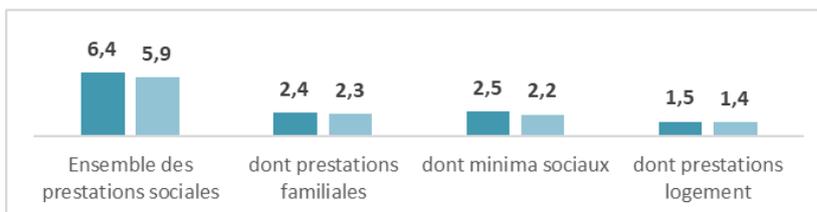
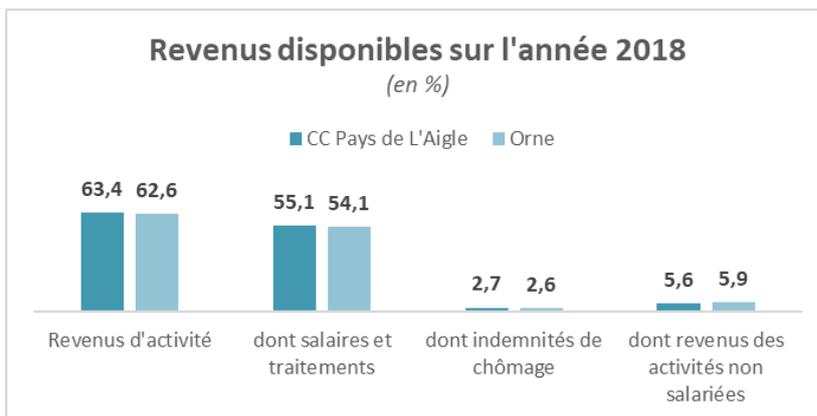
L'indice de concentration de l'emploi est de 98,1 %, proche de celui du département (100,6%).



V - Une fragilisation des ménages



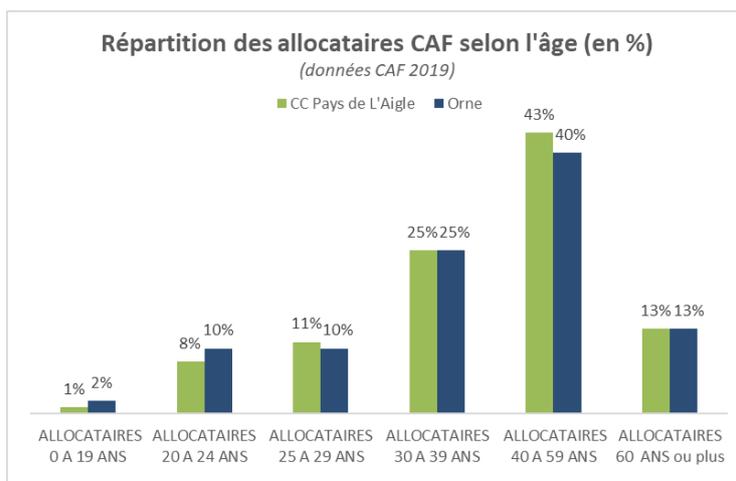
Le taux de pauvreté atteint 16,7% sur la CDC contre 15,4% sur le département (données 2018).



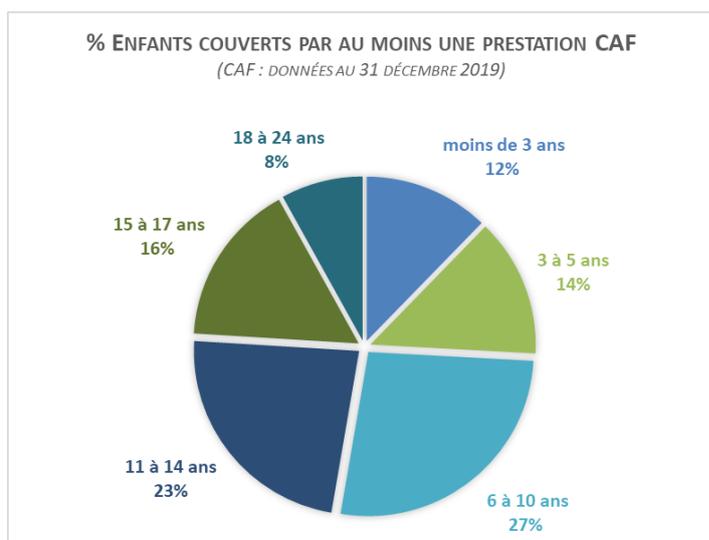
Les enfants de 6 à 17 ans vivent un peu plus fréquemment que sur le département dans une famille à bas revenus ; 34,1% (contre 31,7% sur le département).

En général, on constate que ces situations de bas revenus sont plus importantes à mesure que les enfants grandissent. En effet, 31% des enfants de 6 à 11 ans vivent dans une famille à bas revenus ; 36% des 12/15 ans et 41% des 16/17 ans.

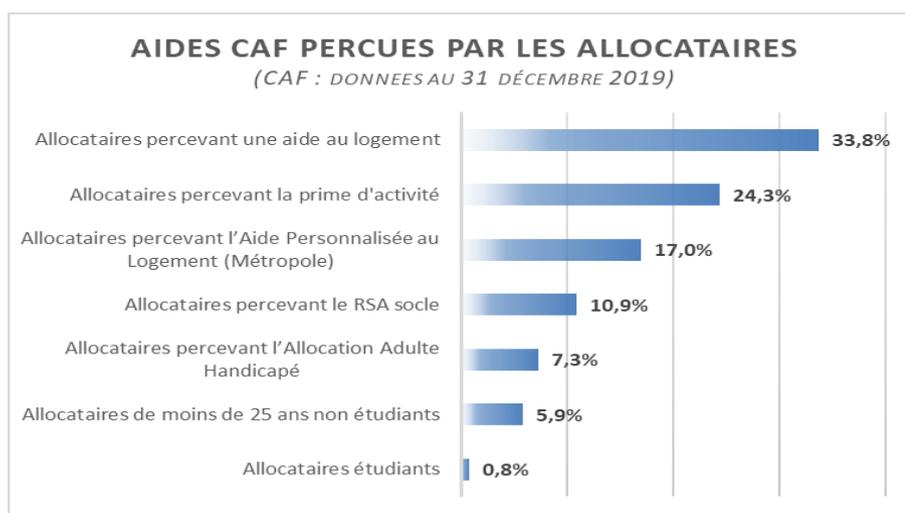
VI - La population allocataire



En 2019, la Caf de l'Orne compte 4 843 allocataires sur la Communauté de Communes et 11 594 personnes couvertes (allocataires, et éventuellement, leur conjoint, leur (s) enfant (s) et autre(s) personne(s) à charge).



Par rapport à la population au dernier recensement, ce sont 45 % de personnes qui perçoivent au moins une prestation versée par la Caf de l'Orne, proche du département (41 %).



56% des allocataires vivent avec un revenu garanti (RSA, PPA ou AAH), proche du département à 54%.

Les foyers allocataires représentent 39% de la population de référence. Ils ont un revenu par unité de consommation inférieur au seuil des bas revenus, c'est-à-dire moins de 1 096 € en 2019¹.

VII - Des inégalités de santé

1. Santé mentale & addictions

Une surmortalité due à l'alcool est notable sur les deux territoires, particulièrement pour les hommes.

Le taux de suicide est élevé sur l'ensemble du Nord de la France, incluant la Normandie. Il s'agit, pour les professionnels d'un enjeu très important.

Deux enjeux particuliers empêchant ou favorisant l'accès aux soins ont été mis en évidence :

- Le **rapport à soi** (envie de prendre soin de soi, estime de soi)
- Le **rapport aux autres** (isolement, capacité de demander de l'aide)

Il est donc important de travailler autour des Compétences Psycho-Sociales, et ce, dès l'enfance.

L'importance du cadre familial est particulièrement ressortie des **groupes de travail partenaires organisé dans le cadre du Réseau Territorial de Promotion de la Santé**. Sur le sujet de la santé mentale, des addictions, de la nutrition et des activités physiques, l'enjeu de la relation « parents-enfants » a été jugée comme centrale.

¹ La population de référence est constituée de l'ensemble des allocataires, hors étudiants et personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires de l'Aah vivant en maison d'accueil spécialisé

Il joue un rôle de **repérage des difficultés**. Lors des premiers signes de problématiques de santé, la famille peut détecter la difficulté, orienter et accompagner le jeune vers le spécialiste adéquat. L'importance de ce rôle se voit dans la négative des difficultés apportées par un cadre familial inadéquat : déni de la problématique de santé (santé mentale et addictions notamment), refus d'orienter vers la bonne instance (classe SEGPA ou ULIS par exemple).

Il joue un **rôle éducatif en santé**. Par des activités « parents-enfants » et une éducation sur un mode de vie sain, la famille transmet un modèle très important aux enfants. Le sentiment exprimé lors des groupes de réflexions partenaires est qu'il y a des difficultés éducatives sur les sujets de la nutrition (pas de repas en famille, pas de cuisine), des addictions (parents et enfants sur les écrans) et de l'activité physique (pas de sport en famille).

Il pourvoit un **cadre de vie sain et sécurisé**. Des difficultés sont mises en avant par différents acteurs (tenue inadéquate pour faire du sport, enfants venus sans manger à l'école ou à la crèche, hygiène pas assurée, ...). Différents projets sont à ce jour en réflexion sur les territoires pour faciliter le lien entre acteurs de la protection de l'enfance et les acteurs du social et de l'enfance : mise en place de Réseaux de prévention de Violences Familiales (VIF), animation d'ateliers familles par le Conseil Départemental en coordination avec le secteur petite enfance ainsi que le secteur jeunesse.

2. Une surmortalité par maladies de l'appareil circulatoire sur le territoire Aiglon

La mortalité par maladies de l'appareil circulatoire est 20,6% plus élevée sur le Pays de L'Aigle que sur la France pour les hommes, 6,5% pour les femmes.

Différents déterminants de la santé impactent l'apparition de maladies de l'appareil circulatoire : pratique de l'activité physique, nutrition et environnement.

Le taux de personne atteinte de diabète est **supérieur à la moyenne Normande**.

Le diabète est un facteur de risque pour les maladies cardio-vasculaires, mais également pour d'autres maladies, comme par exemple la COVID-19.

Taux de personnes en Affection Longue Durée - Diabète



Les professionnels des territoires mettent en évidence des problématiques dans l'alimentation de la population, notamment chez les plus jeunes (crèches, centres de loisirs et éducation nationale).

Différentes pratiques problématiques ont ainsi été identifiées : une alimentation non équilibrée (ex : céréales pour le dîner), des repas qui ne sont pas pris (ex : enfants arrivant en centre de loisirs sans avoir pris de petits déjeuner)

La nutrition est une priorité définie par le Comité Technique en Promotion de la Santé (CTPS) de l'Orne. L'Aigle a plus particulièrement été sélectionné pour y développer une démarche collaborative. Un travail sera poursuivi en 2021 pour établir un **projet territorial en lien avec l'alimentation**.

Le Paysage scolaire et Educatif des Pays de L'Aigle

LES FAMILLES

Rôle prépondérant dans l'éducation de l'enfant, la cellule familiale est le premier lieu d'éducation des enfants, l'autorité parentale s'exerçant au quotidien et de plein droit. Comme énoncé précédemment, des spécificités existent sur le territoire, notamment en termes de situation socio-économique et une forte prévalence des familles monoparentales.

L'EDUCATION NATIONALE

L'institution étatique prend en charge la partie scolaire de l'éducation du 1er degré (maternel, élémentaire), du second degré (collèges, lycées) et de l'enseignement supérieur au travers de ses missions (enseignement, formation) et de ses personnels (enseignants, personnels de direction, personnels administratifs). Le temps scolaire constitue le socle du parcours éducatif de l'enfant et les objectifs scolaires participeront à la définition du présent PEDT. Les projets d'école et leurs spécificités locales devront également être pris en compte en toute logique pour atteindre les objectifs de cohérence et de continuité éducative.

LES COLLECTIVITES

La Communauté de Communes concourt au bon fonctionnement du temps scolaire en prenant entre autres en charge la gestion et l'entretien du bâti scolaire, la gestion des affaires scolaires (inscriptions, restauration scolaire, relation Education Nationale, ...) et le personnel affecté à son fonctionnement. La mise à disposition de personnels ou d'intervenants (Agent Spécialisés des Écoles Maternelles – ASEM, éducateurs sportifs, intervenants culturels, ...) par la collectivité apporte une plus-value éducative non négligeable. Le service scolaire développe des projets pédagogiques avec les établissements scolaires (ex : calligraphie – ateliers divers...).

Le CIAS contribue à l'éducation non scolaire en s'appuyant sur plusieurs de ses services :

- Pôle petite Enfance,
- Pôle Animation sociale
- Pôle Solidarité et Insertion
- Pôle Coordination.

Quelques communes mettent également à disposition les infrastructures : gymnases, ...

I - Les établissements scolaires du territoire

1. Etablissements du 1er degré d'enseignement

A la rentrée 2020, la CDC compte 22 écoles dont 6 comportent les deux niveaux : maternel et élémentaire.

| <i>Nombre d'établissements</i> | Publics | Privés (*) | Total |
|--------------------------------|---------|---------------|-------|
| Ecoles maternelles | 11 | 1 | 12 |
| Ecoles élémentaires | 17 | 1 | 18 |
| Dont Sivos | 1 | | |

Les effectifs sont répartis comme suit :

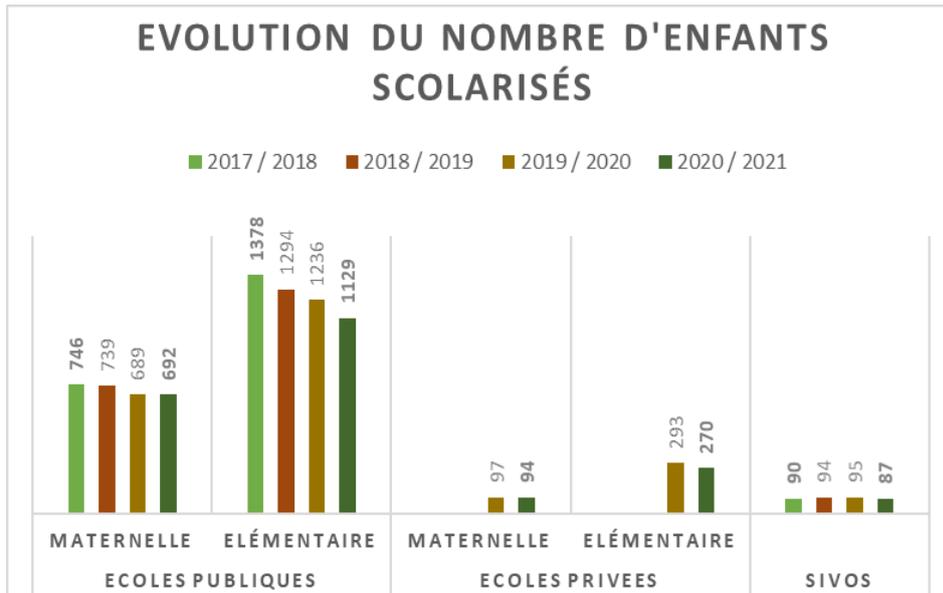
| | NB ENFANTS | NB CLASSES | |
|----------------------------|-----------------------------|----------------------|--------------------|
| ECOLES MATERNELLES | Aube | 60 | 3 |
| | L'Aigle - Dame de Marie (*) | 94 | 4 |
| | L'Aigle - Galleron | 102 | 6 |
| | L'Aigle - Ribambelle | 105 | 6 |
| | La Ferté Fresnel | 54 | 2 |
| | Les Aspres | 60 | 3 |
| | Moulins la Marche | 70 | 3 |
| | Rai | 47 | 2 |
| | St Evroult | 37 | 2 |
| | St Michel Tuboeuf | 67 | 3 |
| | St Sulpice sur Risle | 60 | 3 |
| | Villers en Ouche | 30 | 2 |
| TOTAL | 786 | 39 | |
| ECOLES ELEMENTAIRES | Aube | 85 | 6 |
| | Chandai | 43 | 2 |
| | Crulai | 67 | 3 |
| | Ecorcei | 44 | 2 |
| | Gauville | 48 | 3 |
| | Glos la Ferrière | 36 | 2 |
| | Irai (**) | 93 | 5 |
| | L'Aigle - Mazeline | 128 | 7 |
| | L'Aigle - Victor Hugo | 171 | 9 |
| | L'Aigle - St Jean (*) | 276 | 11 |
| | La Ferté Fresnel | 74 | 3 |
| | Moulins la Marche | 108 | 5 |
| | Rai | 99 | 5 |
| | St Evroult | 15 | 1 |
| | St Martin d'Ecublei | 43 | 2 |
| | St Ouen sur Iton | 58 | 3 |
| | St Symphorien des Bruyères | 68 | 3 |
| Villers en Ouche | 42 | 3 | |
| TOTAL | 1492 | 75 | |
| | Soit | 2 278 enfants | 114 classes |

Les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI) du territoire :

- Les Aspres – Ecorcei – Crulai
- La Ferté Fresnel – Glos la Ferrière (fermeture en septembre 2021 de Glos)
- Chandai – St Michel Tuboeuf – St Ouen Sur Iton
- St Evroult – Gauville (La Gonfrière – Touquettes)
- St Sulpice sur Risle – St Martin d’Ecublei – St Symphorien des Bruyères

(*) Ecoles privées

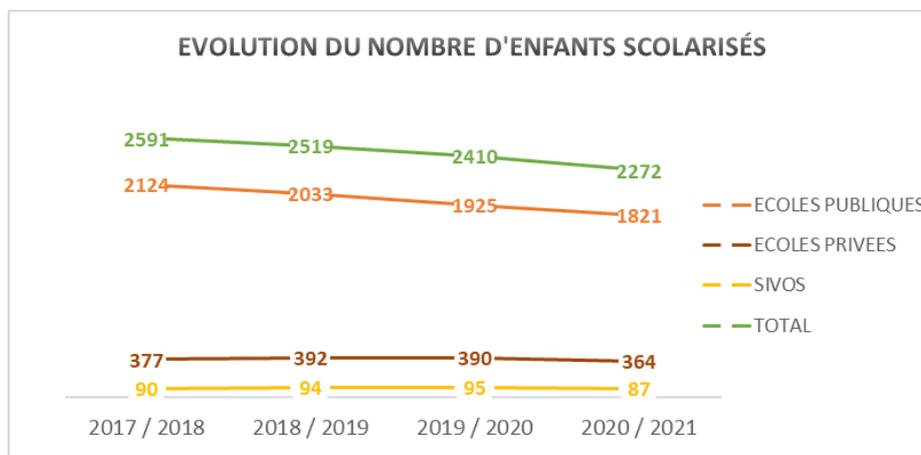
(**) Statut SIVOS.



L'école maternelle de la Madeleine est identifiée comme relevant du Quartier Prioritaire de la Ville de L'Aigle.

Parmi ces classes, il est dénombré 2 classes ordinaires adaptées (ULIS) accueillant 21 enfants (12 à Mazeline et 9 à Victor Hugo). Les enfants participent à des temps d'enseignements décloisonnés avec les autres niveaux scolaires.

Au sein de deux écoles maternelles de la ville de L'Aigle sont implantées les dispositifs de - de 3 ans pour favoriser l'entrée des enfants à l'école, avant la petite section. Ces classes accueillent 27 enfants en septembre 2020.





Chiffres clés

- » **2 278** enfants scolarisés dans **30** écoles
- » **114** classes et dispositifs spécialisés
- » **2** classes pour les « moins de 3 ans »

Les temps de garderie

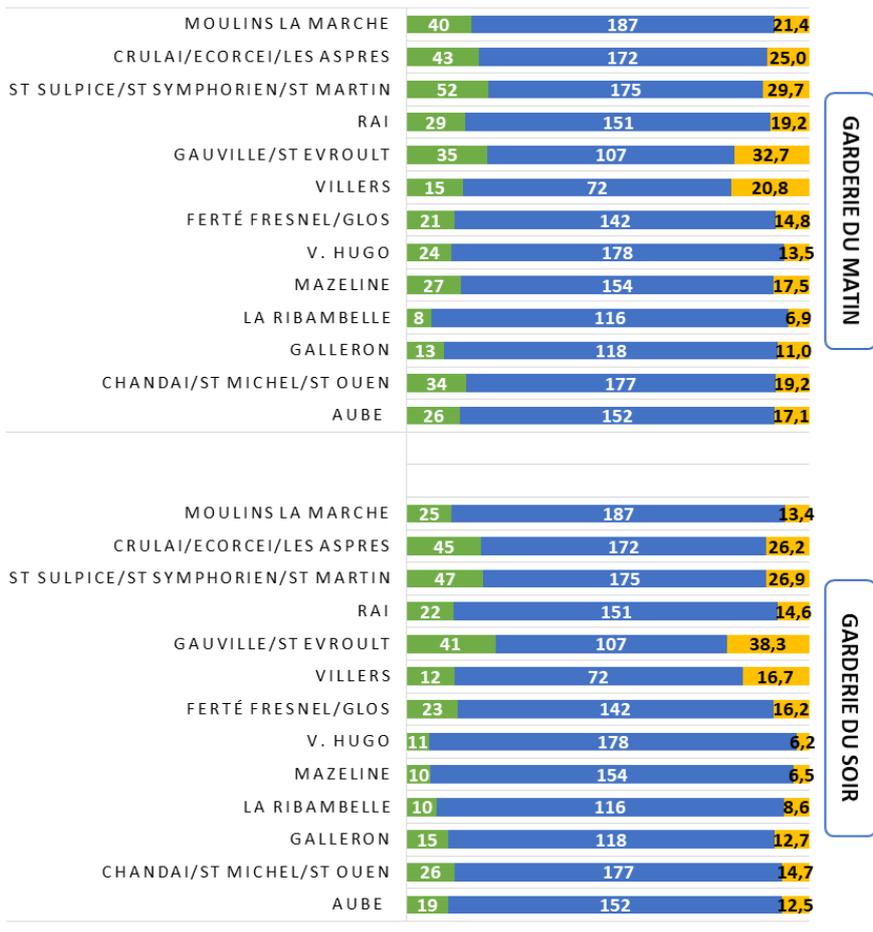
Temps concernés dans la semaine selon les sites :

| ÉCOLES PUBLIQUES | GARDERIE MATIN | CLASSE MATIN | CLASSE APRES MIDI | APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) | GARDERIE SOIR |
|-------------------|-----------------------|--------------|-------------------|---|----------------------|
| AUBE Maternelle | 7h15-8h20 | 8h30-12h00 | 13h30-16h00 | Lundi-Mardi -Jeudi 16h00-16h30 | 16h00-18h15 |
| AUBE Élémentaire | 7h15-8h20 | 8h30-12h00 | 13h30-16h00 | Mardi-Jeudi 16h00-16h45 | 16h00-18h15 |
| CHANDAI | 7h30-8h40 | 8h50-12h00 | 13h30-16h20 | Mardi-Jeudi 16h20-17h00 | 16h20-18h30 |
| ST MICHEL | 7h30-8h40 | 8h50-12h00 | 13h30-16h20 | Mardi-Jeudi 16h20-17h00 | 16h20-18h30 |
| ST OUEN | 7h30-8h40 | 8h50-12h00 | 13h30-16h20 | Lundi-Mardi-Jeudi 16h20-17h20 | 16h20-18h30 |
| GALLERON | 7h30-8h35 | 8h45-11h45 | 13h15-16h15 | Lundi 16h15-17h15 | 16h15-18h15 |
| LA RIBAMBELLE | 7h30-8h35 | 8h45-11h45 | 13h15-16h15 | Lundi-Mardi 16h15-16h45 | 16h15-18h15 |
| MAZELINE | 7h30-8h20 | 8h30-12h00 | 13h30-16h00 | Jeudi 16h00-17h00 | 16h00-18h00 |
| V. HUGO | 7h30-8h20 | 8h30-11h30 | 13h30-16h30 | Lundi-Mardi-Jeudi 11h30-12h00 | 16h30-18h00 |
| LA FERTE FRESNEL | 7h30-8h50 | 9h00-12h00 | 13h30-16h30 | Lundi-Jeudi 16h30-17h15 | 16h30-18h30 |
| GLOS | 7h30-8h35 | 8h45-11h45 | 13h15-16h15 | Lundi-Jeudi 16h15-17h00 | 16h15-18h30 |
| VILLERS | 7h30-8h40 | 8h50-12h00 | 13h30-16h20 | Lundi-Jeudi 16h20-17h00 | 16h20-18h30 |
| GAUVILLE | 7h30-8h50 | 9h00-12h00 | 13h30-16h30 | Lundi-Mardi 16h30-17h15 | 16h30-18h30 |
| ST EVROULT | 7h30-8h50 | 9h00-12h00 | 13h30-16h30 | Lundi-Mardi 16h30-17h00 | 16h30-18h30 |
| RAI | 7h15-8h20 | 8h30-11h30 | 13h00-16h00 | Lundi-Jeudi 16h00-16h30 | 16h00-18h00 |
| ST Sulpice | 7h30-8h40 | 8h50-12h00 | 13h30-16h20 | Lundi-Mardi 16h20-17h05 | 16h20-18h00 |
| ST MARTIN | 7h30-8h40 | 8h50-12h05 | 13h35-16h20 | Mardi-Jeudi 16h20-17h20 | 16h20-18h00 |
| ST SYMPHORIEN | 7h30-8h40 | 8h50-12h00 | 13h30-16h20 | Lundi-Jeudi 16h20-17h20 | 16h20-18h00 |
| CRULAI | 7h30-8h50 | 9h00-12h00 | 13h30-16h30 | Mardi 8h10-8h55 Mardi-Jeudi 16h30-17h15 | 16h30-18h30 |
| ECORCEI | 7h30-8h50 | 9h00-12h00 | 13h30-16h30 | Mardi-Jeudi 16h30-17h00 | 16h30-18h30 |
| LES ASPRES | 7h30-8h50 | 9h00-12h00 | 13h30-16h30 | Mardi-Jeudi 16h30-17h00 | 16h30-18h30 |
| MOULINS LA MARCHE | 7h30-8h35 | 8h45-12h00 | 13h30-16h15 | Lundi-Mardi-Jeudi 16h30-17h15 | 16h15-18h30 |

ÉLÈVES FRÉQUENTANT LES GARDERIES ANNÉE 2020-2021

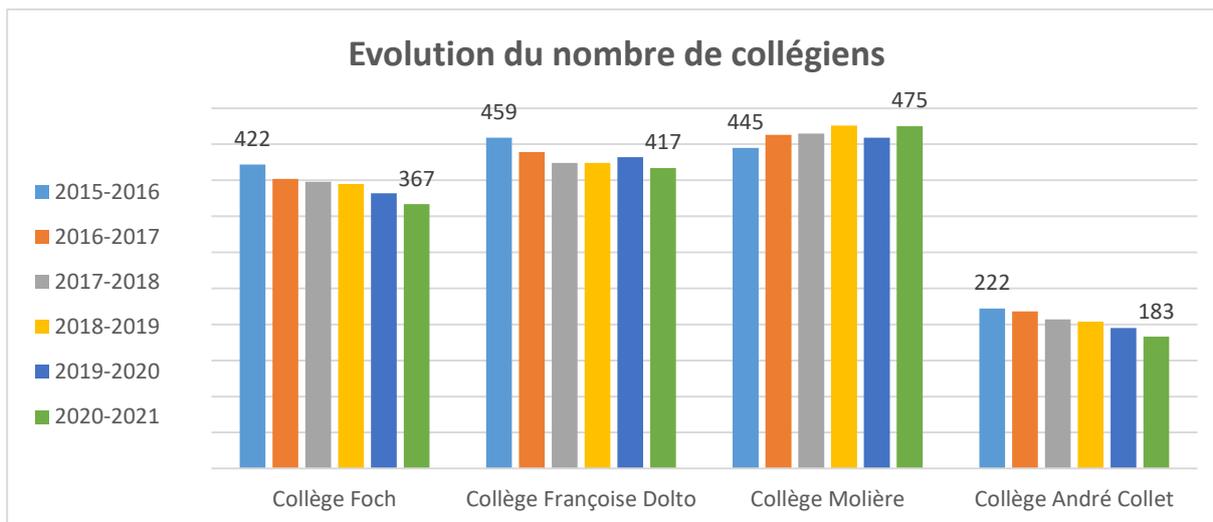
■ nb d'élèves en moy. ■ nb d'élèves inscrits à l'école ■ % par rapport au nb d'élèves inscrits à l'école

Pour l'année 2020-2021, ce sont en moyenne 310 enfants des écoles publiques (soit 17% des élèves) qui fréquentent les garderies du matin et 336 celles du soir (soit 20% des élèves).

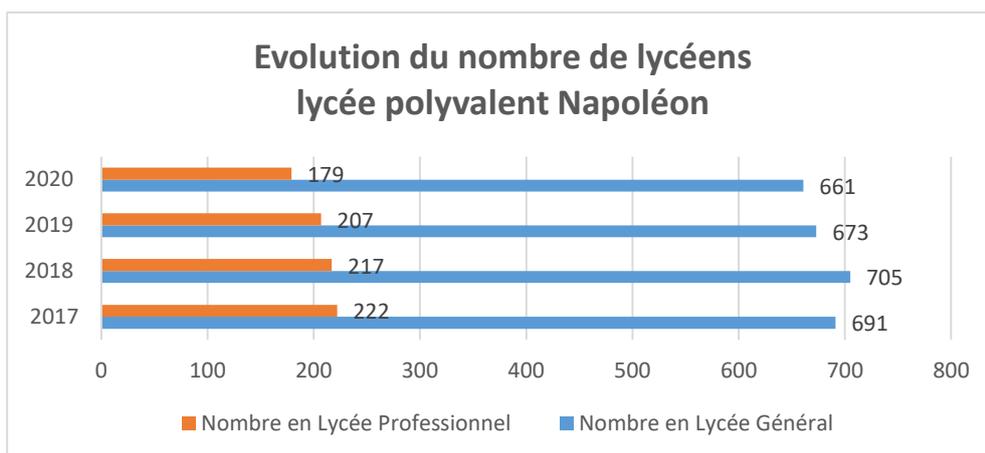


2. Etablissements du 2nd degré d'enseignement

| <i>Etablissements secondaires</i> | Publics | Privés | Nb élèves | dont dispositif ULIS | Dont dispositif SEGPA |
|---------------------------------------|----------|----------|--------------|----------------------|-----------------------|
| Collège Dolto – L'Aigle | 1 | | 417 | 11 | / |
| Collège Molière – L'Aigle | 1 | | 475 | 13 | 67 |
| Collège Foch – L'Aigle | | 1 | 367 | / | / |
| Collège André Collet – Moulins | 1 | | 183 | / | / |
| TOTAL | 3 | 1 | 1 442 | 24 | 67 |



Le Pays de L’Aigle est doté du lycée polyvalent Napoléon situé à l’Aigle, offrant une filière générale accueillant 661 lycéens et une filière professionnelle comptant 179 lycéens à la rentrée 2020. Sont proposés des formations du CAP au BTS.

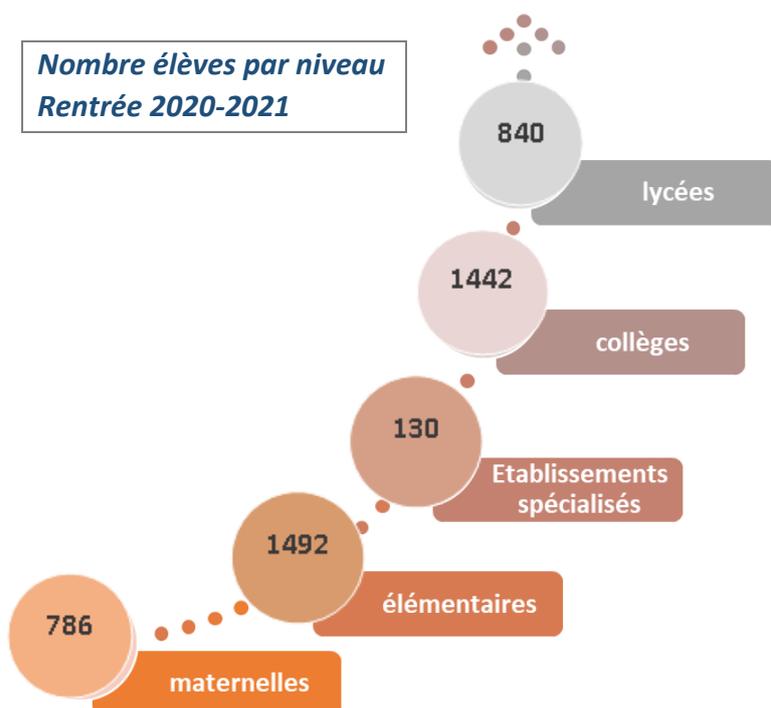


3. Etablissements spécialisés

À Aube, l’**Institut Médico-Educatif Ségur**, fait partie de la fondation Normandie Génération (ex association Lehugeur-Lelièvre). Il peut accueillir jusqu’à 92 enfants et jeunes de 6 à 20 ans. L’institut est organisé autour de 3 espaces :

- ❖ 1 Section d’Enseignement et d’Éducation Spécialisée (S.E.E.S) qui accueille les enfants âgés de 6 à 14 ans
- ❖ 1 Section d’Initiation et de Première Formation Professionnelle (S.I.P.F.P) ouverte aux adolescents et jeunes adultes âgés de 14 à 20 ans
- ❖ 1 Espace « Passerelles » qui accueille des enfants et des jeunes adultes âgés de 6 à 20 ans présentant un syndrome autistique avéré ou des troubles envahissants du développement.

L'ITEP ANAIS de L'Aigle propose, aux 38 enfants et adolescents accueillis (30 places en accueil permanent-internat et 8 places en accueil de jour). Fondée sur une démarche de parcours adaptée aux situations singulières et aux projets des jeunes en collaboration avec les familles, la structure dispose d'une offre de service orientée vers l'inclusion en milieu scolaire ou professionnelle ordinaire. Un service spécifique « inclusion » soutient les projets d'accompagnement hors murs en partenariat avec les acteurs du territoire. Le pôle pédagogique est organisé autour d'un dispositif d'inclusion scolaire interne et externe propre à accompagner les adolescents dans leur cursus d'apprentissage. Les temps éducatifs et des prises en charge de soins complètent le dispositif.



4. IFSI – IFAS

Ce sont environ 48 élèves inscrits par promotion.

L'institut de formation en soins infirmiers de L'Aigle propose depuis septembre 2019 une préparation au concours d'Aide-Soignante.

II - Les équipements et dispositifs opérationnels mis en œuvre sur le territoire

1. Organisation des compétences « enfance-jeunesse »

| Echelon : | Petite-enfance (0-3 ans) | Enfance (3-11 ans) | | | | Jeunesse (+ de 12 ans) |
|---------------------|--------------------------|--------------------|-------------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|
| | | Scolaire | Périscolaire (hors mercredis) | Périscolaire mercredis | Extrascolaire (vacances) | |
| Communal | | | <u>X</u> | <u>X</u> | <u>X</u> | <u>X</u> |
| Intercommunal (CDC) | <u>X</u> | <u>X</u> | <u>X</u> | <u>X</u> | <u>X</u> | <u>X</u> |
| SIVOS | | <u>X</u> | | | | |

2. Organisation des structures d'accueil

| Gestionnaire | Equipement | Commune d'implantation | Âge des publics | nb places variable suivant périodes (capacité Maximale) | VACANCES | | | | | | | | |
|---|-----------------------------|------------------------|-----------------------------------|---|--|---------|-------------|-------|-----------|---------|-------|------------|---------------|
| | | | | | mercredi | automne | fin d'année | hiver | printemps | juillet | août | mini-camps | séjours + 5 j |
| CIAS des Pays de L'Aigle - MPE | multi-accueil | L'Aigle | 3 mois -3 ans | 60 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ (*) | | |
| | halte-garderie | L'Aigle | 1-3 ans | 12 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | |
| CIAS des Pays de L'Aigle - Pôle Animation | ALSH Maternel La Ribambelle | L'Aigle | 2,5 ans si scolarisé à 5 ans | 40 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| | ALSH primaire au PAS | L'Aigle | 6-11 ans | 60 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ (*) | ✓ | |
| | ALSH ados au PAS | L'Aigle | 12 ans et + | 24 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| | ALSH | Moulins la Marche | 3-13 ans | 20 | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | |
| | ALSH | La Ferté en Ouche | 6-13 ans | 24 | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | |
| | CLAS | L'Aigle | 6-12 ans (dont 6 ^{ème}) | 25 | Lundi-mardi -jeudi en période scolaire | | | | | | | | |
| Ville de L'Aigle | ALSH Bois de la Pierre | L'Aigle | 4-14 ans | 150 | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ (#) | |
| | Sport Vacances | L'Aigle | 6-17 ans | 100 | | | | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ (#) | |
| Association Bulle D'Air | ALSH Bulle d'Air | Rai | 3-12 ans | 40 à 50 | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| Commune de Aube | ALSH | Aube | 3-11 ans | 25 à 30 | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | | |

(*) ouverture en continu depuis août 2020

(#)séjours accessoires

3. Modalités d'inscription et tarification des accueils péri et extrascolaires déclarés

Les accueils de loisirs du Pôle Animation

Enfant

Centre de Loisirs

Vacances été 2021

Voyage dans le temps

Inscription dès le lundi 31 mai

L'Aigle

Du mercredi 7 Juillet au mercredi 1^{er} septembre

Inscription au Pôle Animation
pour juillet : jusqu'au 18 juin
pour août : jusqu'au 16 juillet

Moulins la Marche

Du mercredi 7 au vendredi 30 Juillet

Inscription au Pôle Animation
ou les mercredis au centre de loisirs
(jusqu'au 18 juin)

La Ferté Fresnel

Inscription lors des permanences au gymnase
« la Cantonade »

Du mercredi 7 au vendredi 30 Juillet

- Mercredi 2 juin de 14h à 16h
- Lundi 7 juin de 16h30 à 18h

Ou au Pôle Animation (jusqu'au 18 juin)

Pôle Animation

1 rue de la Maladrerie
61300 L'Aigle
02.33.84.90.28

www.paysdel'aigle.com

Pôle Animation L'Aigle & AESIA



Pôle Animation Sociale
Moulins-La-Marche



Nom et prénom de l'enfant :

Date :

Les mercredis de : Avril – Mai - Juin 2021

| DATE/HORAIRE | Garderie Matin | Matin | Repas | Après-midi | Garderie soir |
|-------------------|-------------------|-------|-------|------------|------------------|
| Mercredi 28 avril | | | | | |
| Mercredi 5 mai | | | | | |
| Mercredi 12 mai | | | | | |
| Mercredi 19 mai | | | | | |
| Mercredi 26 mai | | | | | |
| Mercredi 2 juin | | | | | |
| Mercredi 9 juin | | | | | |
| Mercredi 16 juin | | | | | |
| Mercredi 23 juin | | | | | |
| Mercredi 30 juin | | | | | |

Signature responsable :

Tout enfant fréquentant le Centre de Loisirs du Pôle Animation Sociale doit être inscrit. Les parents doivent nous retourner, au plus tard, cette feuille, le **mercredi précédent** l'accueil de l'enfant. Pour les désinscriptions, prévenir au minimum le **mercredi précédent**. Le nombre de places étant limité, le Pôle Animation Sociale se réserve le droit de refuser l'inscription de votre enfant.

Pôle Animation Sociale
 Rue de la Maladrerie - La Madeleine 61300
 L'AIGLE
 02.33.84.90.28
<http://www.paysdel'aigle.com>
 Facebook : Pôle Animation L'Aigle & AESIA /
 Pas'Ados

Tarifs Centres de Loisirs



TARIFS DES ACM de L'Aigle et Moulins la Marche 2021 - PÔLE ANIMATION SOCIALE

FAMILLES CDC

| PRESTATION | | Garderie | | | Loisirs | | | | | | | |
|---------------------|------|----------------------------|-----------------|-----------------|------------|------------------|-----------------------|-------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------|
| | | Matin L'Aigle - Moulins | Soir L'Aigle | Soir Moulins | matin | matin + repas | repas + après midi | après midi | matin + après midi | journée complète SANS repas | journée complète AVEC repas | SOIREES ADOS |
| horaires | | 7h30-8h30 | 17h00-18h30 | 17h00-18h00 | 8h30-12h00 | 8h30-13h30 | 12h00-17h | 13h30-17h00 | 8h30-12h00 13h30-17h00 | 8h30-17h00 | 8h30-17h00 | 17h-22h |
| nb heures | | 1,0 | 1,5 | 1,0 | 3,5 | 5,0 | 5,0 | 3,5 | 7,0 | 8,5 | 8,5 | |
| Coût accueil/enfant | 100% | 2,3 € | 3,5 € | 2,3 € | 8,1 € | 14,0 € | 14,0 € | 8,1 € | 16,1 € | 19,6 € | 23,8 € | |
| QF1 < 510 | 10% | 1,0 € | 1,5 € | 1,0 € | 0,9 € | 1,5 € | 1,5 € | 0,9 € | 1,8 € | 2,2 € | 2,4 € | 2,50 € |
| 511 < QF2 < 700 | 15% | 1,0 € | 1,5 € | 1,0 € | 1,4 € | 2,3 € | 2,3 € | 1,4 € | 2,8 € | 3,3 € | 3,7 € | |
| 701 < QF3 < 900 | 25% | 1,0 € | 1,5 € | 1,0 € | 2,2 € | 3,7 € | 3,7 € | 2,2 € | 4,4 € | 5,3 € | 5,9 € | |
| 901 < QF4 < 1100 | 35% | 1,0 € | 1,5 € | 1,0 € | 3,1 € | 5,2 € | 5,2 € | 3,1 € | 6,2 € | 7,4 € | 8,3 € | |
| QF ≥ 1101 | 40% | 1,0 € | 1,5 € | 1,0 € | 3,5 € | 5,9 € | 5,9 € | 3,5 € | 7,0 € | 8,4 € | 9,4 € | |

FAMILLES HORS CDC

| PRESTATION | | Garderie | | | Loisirs | | | | | | | |
|---------------------|------|-----------|-----------------|-----------------|------------|------------------|-----------------------|-------------|---------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------|
| | | Matin | Soir L'Aigle | Soir Moulins | matin | matin + repas | repas + après midi | après midi | matin + après midi | journée complète SANS repas | journée complète AVEC repas | SOIREES ADOS |
| horaires | | 7h30-8h30 | 17h00-18h30 | 17h00-18h00 | 8h30-12h00 | 8h30-13h30 | 12h00-17h | 13h30-17h00 | 8h30-12h00 13h30-17h00 | 8h30-17h00 | 8h30-17h00 | 17h-22h |
| nb heures | | 1,0 | 1,5 | 1,0 | 3,5 | 5,0 | 5,0 | 3,5 | 7,0 | 8,5 | 8,5 | |
| Coût accueil/enfant | 100% | 2,2 € | 3,3 € | 2,2 € | 8,1 € | 14,0 € | 14,0 € | 8,1 € | 16,1 € | 19,6 € | 23,8 € | |
| tarif unique | 50% | 1,0 € | 1,5 € | 1,0 € | 4,3 € | 7,3 € | 7,3 € | 4,3 € | 8,6 € | 10,4 € | 11,6 € | 2,50 € |

Tarifs 2021 de l'accueil de loisirs la Plaj de la Ferté Fresnel

- Pour une semaine de 4 ou 5 jours d'activités :
 - Quotient familial de 0 à 700 € : 25 €
 - Quotient familial > à 700 € : 30 €
- Pour une semaine de 3 jours d'activités :
 - Quotient familial de 0 à 700 € : 15 €
 - Quotient familial > à 700 € : 18 €

Accueil de Loisirs « Le Bois de la Pierre »

Ouvert pendant les vacances scolaires de la zone B (sauf Noël), du lundi au vendredi de 9h00 à 17h15 avec garderie de 7h45 à 9h00 et de 17h15 à 18h15.

L'inscription se fait à l'accueil de la Mairie de L'Aigle, elle est à la semaine, le tarif est variable selon quotient familial, de 15,50 € à 35,50€ la semaine. Le tarif inclut les sorties, les repas, les transports.

Accueil « Sport Vacances »

L'inscription a lieu auprès du service des Sports de la Mairie de L'Aigle.

Tarifs : Un forfait semaine qui comprend l'accès aux structures sportives, le matériel pédagogique, les transports, la pratique des activités sportives, avec des Éducateurs diplômés.

- Coût ticket semaine « Commune » : 15 € à 21 €, en fonction du Quotient Familial CAF ou MSA.

- Coût ticket semaine « Hors Commune » : 29,50 € à 35,50 €, en fonction du Quotient Familial CAF ou MSA.

Le ticket semaine permet la pratique de toutes les activités proposées. Le repas froid du midi est fourni par nos soins.

Une garderie est proposée pour les enfants dont les parents travaillent : ouverture à 7h45 et fermeture à 18h15.

Accueil de Loisirs « Bulle d’Air »

ALSH "BULLE D'AIR" - PROJET EDUCATIF 2021

➤ Les participations des familles

| | QF < 500€ | 501€ < QF > 700€ | 701€ < QF > 1000€ | QF > 1000€ |
|---|------------|------------------|-------------------|-------------|
| Vacances scolaires Enfants de Rai ou des communes conventionnées | 5,90€/jour | 6,35€/jour | 6,80€/jour | 7,70€/jour |
| Vacances scolaires Enfants hors commune, ou non conventionnées | 8,90€/jour | 9,35€/jour | 9,80€/jour | 10,70€/jour |
| Mercredis Enfants de Rai ou des communes conventionnées | 4,73€/jour | 5,18€/jour | 5,63€/jour | 6,53€/jour |
| Mercredis Enfants hors commune ou non conventionnées | 6,73€/jour | 7,18€/jour | 7,63€/jour | 8,53€/jour |

| Périodes | Jours d'ouverture | Horaires | |
|----------|----------------------|----------|--|
| Scolaire | Les mercredis | 7h30-18h | Possibilité d'inscrire à la demi-journée Les enfants doivent ramener leurs repas |
| Vacances | Du lundi au vendredi | 7h30-18h | Inscription uniquement à la journée. Le repas est fourni par l'association sauf lors de sorties |

Des conventions de partenariats sont signées avec quelques communes du territoire prenant en charge une partie du coût journalier et par enfant (2 € les mercredis et 3 € les vacances scolaires).

Accueil de Loisirs de Aube

Le centre de loisirs est ouvert pendant les vacances scolaires (sauf Noël et août).

Les inscriptions se font à la journée avec déjeuner et goûter.

Les enfants et leurs parents sont accueillis le matin entre 8h00 et 9h15 (garderie possible à partir de 7h15) et le soir à partir de 17h00 (garderie possible jusqu'à 18h15).

Il existe 2 tarifs :

- enfant domicilié sur la commune : 4,70 €/ jour
- enfant domicilié hors commune : 6 € / jour

Le déjeuner et le goûter sont compris dans ce prix.

Les sorties extérieures : les entrées sont payées par les familles, la commune prend en charge le coût du transport.

Accueil « Jeunesse » de la MJC

L'association a développé un projet autour de l'accompagnement des jeunes de + de 14 ans dans leurs projets. La MJC va à la rencontre des jeunes, elle favorise leur intégration dans les équipes, la transmission par les pairs.

4. Les services pour la Petite Enfance

Le CIAS des Pays de L'Aigle a la compétence Petite enfance. Il a en gestion les équipements ci-dessous :

La Maison de la Petite Enfance

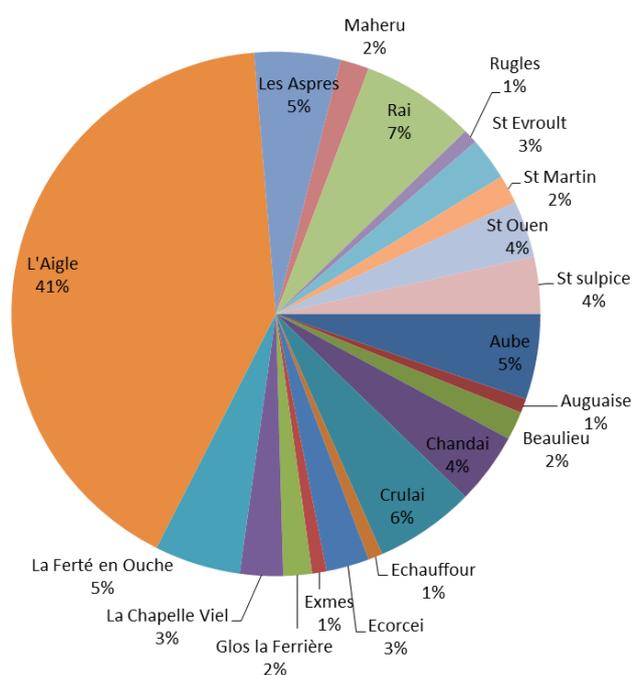
Le multi-accueil est installé sur la Ville de L'Aigle. La structure accueille les enfants de 7h à 18h du lundi au vendredi. Sa capacité est de 60 berceaux, avec des modulations en fonction des périodes (petites vacances et 1^{ère} quinzaine d'août : 45 berceaux et la semaine de Noël : 30 berceaux. Depuis l'été 2020, pour répondre aux besoins des familles en reprise d'activités après le 1^{er} confinement lié à la pandémie, le multi-accueil a suspendu la fermeture du mois d'août. La structure a pu également continuer d'assurer un accueil minimum pour les enfants dont les parents travaillaient en milieu hospitalier.

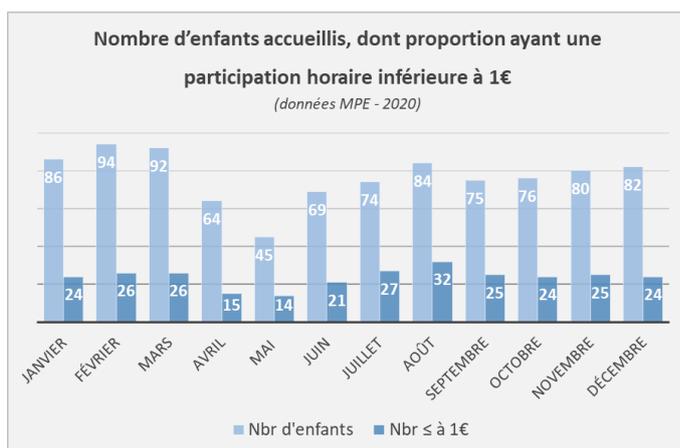
La structure dispose de places d'accueil pour les enfants à besoins spécifiques.

Le taux d'occupation 2020 a fortement été impacté par la crise sanitaire. Ce sont 138 enfants qui ont fréquenté l'accueil.

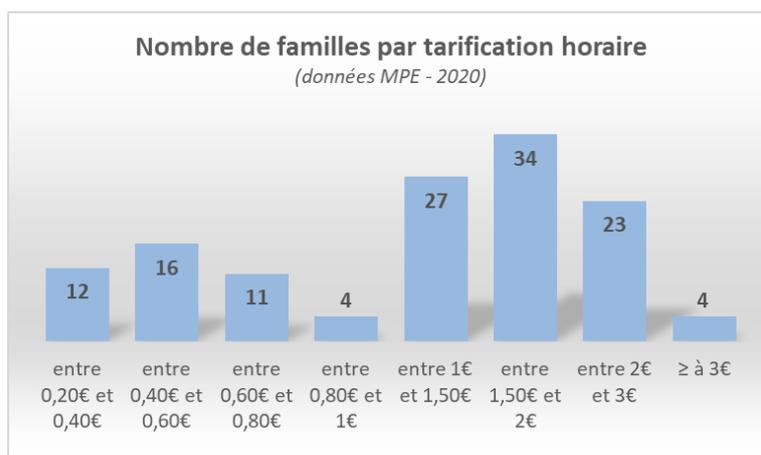
Communes d'origine des familles

(données MPE – 2020)





32% des familles ont une participation horaire inférieure ou égale à 1€.



La Halte-Garderie

La halte-garderie a ouvert en cœur de ville de L'Aigle en juin 2019 ; elle fut mise en place pour une meilleure harmonisation afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes parents et l'accueil des enfants.

Ce sont 57 enfants qui ont fréquenté l'accueil en 2020. La structure n'a pu accueillir d'enfants du fait du confinement de mi-mars à mi-mai 2020, l'activité n'a pu reprendre que de façon partielle à compter de mi-juin pour être de nouveau suspendue en novembre durant 3 semaines.

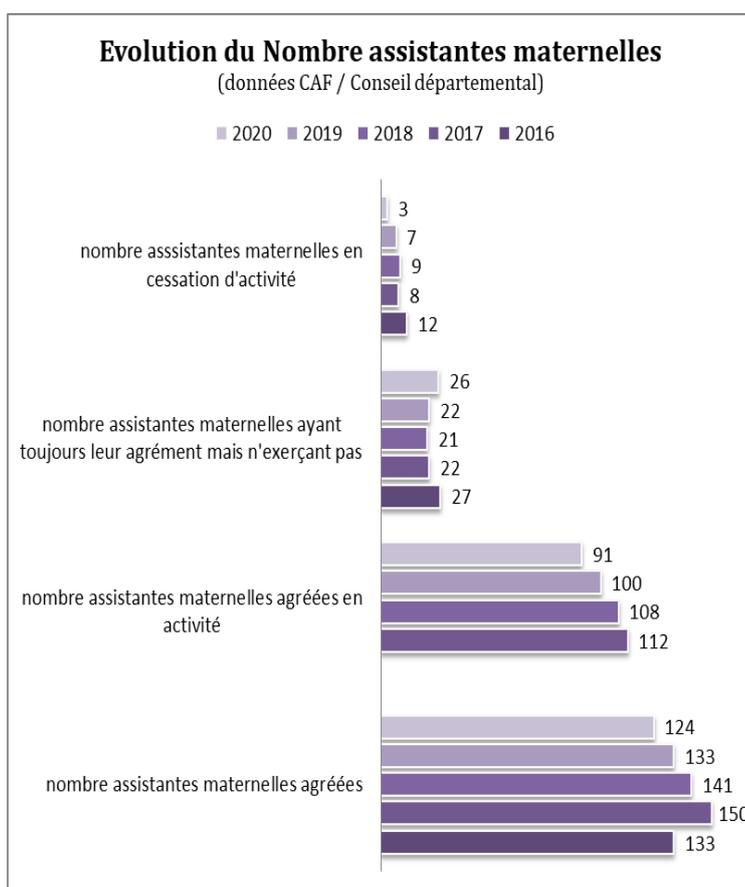
La structure retrouve aujourd'hui un rythme adapté, avec une fréquentation similaire voir plus importante qu'avant la pandémie.

Le Relais Petite Enfance

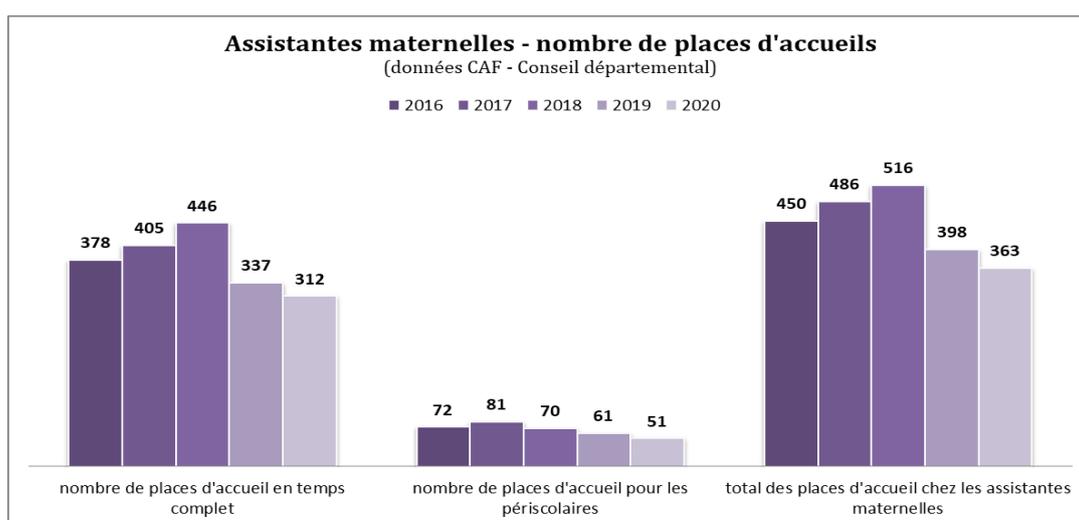
Le relais petite enfance intercommunal est itinérant.

Il intervient sur L'Aigle, Rai, Crulai, St Sulpice sur Rille, et sur la Ferté Fresnel, au sein d'équipements mis à disposition par les communes et des services de l'intercommunalité. Les assistantes maternelles sont fin 2020 au nombre de 124. Elles sont 91 en activité, et il est observé un vieillissement des professionnelles du territoire. Elles proposent 312 places à temps complet, 51 en accueils périscolaire, .

Sur l'année 2020, ce sont 37 assistantes maternelles différentes, (soit 29.8%) qui ont participé à au moins l'une des actions du Relais (conférence, ateliers ou formations).



Le relais est également habilité par la CAF lieu d'information pour recevoir les demandes d'informations sur les modes d'accueil.



Selon les données de la Cnaf pour 2018,

le taux de couverture en mode d'accueil est de 55,1 % (66,5 % pour le département). Ce taux paraît sous-évalué car ne tient pas compte de l'augmentation récente du nombre de places en Eaje.



BESOINS DES FAMILLES SUR LES MODES D'ACCUEILS PETITE ENFANCE :

- ⇒ Horaires atypiques (personnel hospitalier – commerçants)
- ⇒ Accueil périscolaire auprès des assistantes maternelles après l'école et les mercredis
- ⇒ Réalisation d'enquêtes pour identifier ses besoins auprès des familles

5. Les services pour l'enfance – jeunesse

Les accueils de loisirs du CIAS

Le pôle Animation sociale du CIAS propose :

- ⇒ **L'accueil de loisirs sur la ville pôle**, organisé de la façon suivante :
 - ❖ un accueil de loisirs maternel installé au sein de l'école de la Ribambelle (quartier de la madeleine). Il accueille les enfants dès 2,5 ans s'ils sont scolarisés.
 - ❖ Un accueil de loisirs élémentaire et pour les plus de 12 ans, installé dans les locaux du pôle animation (quartier de la Madeleine).
- ⇒ **L'accueil de loisirs sur Moulins la Marche**, installé dans une partie des locaux de l'école. Accessible aux enfants de 3 à 13 ans.
- ⇒ **L'accueil de loisirs sur la Ferté en Ouche**, installé au sein de la Cantonade, complexe sportif de la Ferté Fresnel. Accessible aux enfants de 6 à 13 ans, les locaux ne permettant pas l'accueil des moins de 6 ans.

Les accueils de loisirs organisent, les mercredis (excepté la Ferté en Ouche) et pendant les vacances scolaires, des activités diversifiées adaptées à l'âge des enfants.

Les centres peuvent accueillir des enfants à besoins spécifiques. Elle dispose d'un animateur référent et les équipes ont bénéficié de formation.

L'accueil de loisirs de la ville de l'Aigle : Bois de la Pierre

L'accueil est excentré de la ville, il est organisé sur un terrain de 14 hectares (forêt terrains de sport, aires de jeux, mini-golf, parcours de santé, bâtiment avec plusieurs salles et un grand réfectoire.).

La Ville de L'Aigle a mis en place un service de transport vers le Centre de Loisirs du Bois de la Pierre pendant les jours d'ouverture du centre.

Il est accessible aux enfants âgés de 4 à 14 ans.

Le sport vacances de la ville de l'Aigle

Accessible aux jeunes de 6 à 17 ans, il propose des activités sportives pendant certaines petites vacances et le mois d'août. L'accueil se fait au départ et à l'arrivée à l'école primaire Victor Hugo.

L'accueil de loisirs de l'association Bulle d'Air à Rai

Le centre de loisirs est hébergé dans des locaux mis à disposition par la commune, au sein du Pôle Animation Pierre SEVIN. La commune met également à disposition ses personnels et le gymnase. Il accueille les enfants de 3 à 12 ans révolus.

Il est l'un des trois centres à offrir un accueil les mercredis. La capacité d'accueil est de 40 enfants les mercredis (16 pour les - 6 ans et 24 pour les + 6 ans) et 50 enfants les vacances (16 pour les - 6 ans et 34 pour les + 6 ans).

Il accueille actuellement un service civique, pour une période de 8 mois, dédié pour l'accueil d'un enfant à besoin spécifique.

L'accueil de loisirs de Aube

L'accueil accueille les enfants de 3 à 11 ans (10en - 6 ans et 15 à 20 pour les + 6 ans).

Non ouvert sur le mois d'août, les enfants de la commune peuvent être orientés vers l'accueil Bulle d'Air. La commune de Aube participe à hauteur de 3 € par enfant et par jour pour les enfants de sa commune.

Les temps périscolaires

Sous la responsabilité du service scolaire de la CDC des Pays de L'Aigle, les accueils périscolaires se divisent en trois temps :

❖ L'accueil du matin

Ce moment dont l'amplitude se situe entre 7h15 et 8h50, en fonction de chaque école, doit permettre à chaque enfant de débiter sa journée selon son propre rythme. L'enfant est accueilli par les animateurs au sein d'un espace aménagé et sécurisé dans lequel il évolue en fonction de ses besoins. Des activités peuvent y être proposées qu'elles soient collectives ou individuelles.

❖ La pause méridienne

Ce temps se situe à la fin de la matinée entre 11h30/12h00 et le début de la reprise de la classe entre 13h05 et 13h30, selon les écoles.

Le repas est un temps calme, synonyme de détente, de partage, de plaisir et de retrouvailles avec ses pairs. Il permet aux enfants de découvrir de nouvelles saveurs et

participe, notamment pour les plus jeunes, à l'apprentissage de l'autonomie. C'est également un moment privilégié d'échanges avec le personnel encadrant.

Déchargés des tâches de restauration, les agents peuvent ainsi se consacrer à diffuser les bonnes règles de la vie en collectivité et des comportements adaptés dans le respect de soi et des autres (entraide, prise de parole...).

❖ L'accueil du soir

Situé entre 16H et 18H30, selon les lieux, une collation fournie par les parents est consommée.

L'amplitude de la journée étant importante et la fatigue pouvant se manifester, particulièrement pour ceux qui participent à tous les temps de vie collective, les agents seront particulièrement attentifs à la sécurité. Ils rechercheront un équilibre entre la gestion collective du groupe, son contrôle et l'expression des besoins individuels des enfants. La détente et le repos seront privilégiés. Des activités manuelles, jeux de société, lecture de conte sont proposés aux enfants.

Il est très difficile de mettre en place des activités sur les temps de garderie du soir. En effet, les départs des enfants sont échelonnés sur toute la durée de ce temps.

De plus, sur les regroupements, des enfants arrivent d'autres écoles avec le transport scolaire, les parents pouvant récupérer leurs enfants dans le lieu de garderie de leur choix (dans le regroupement).

➤ L'Etude

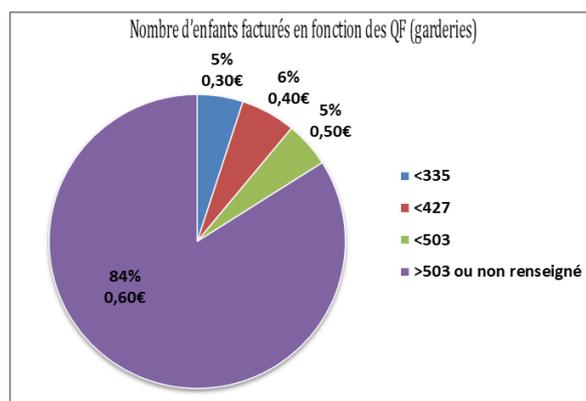
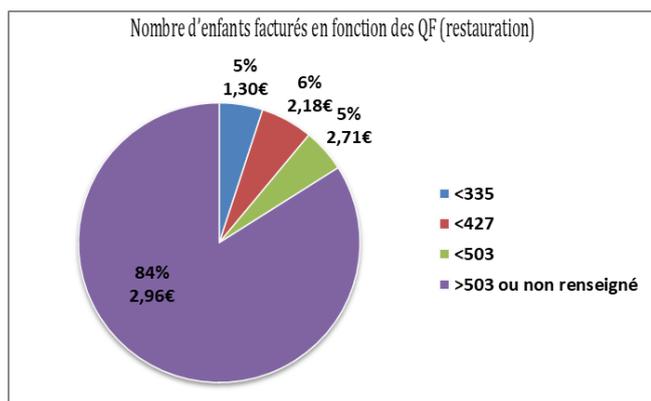
Les études sont encadrées par des enseignants volontaires. Elles se déroulent le soir après la classe et sont mises en place dans les écoles suivantes :

- Victor Hugo
- Mazeline
- Villers En Ouche
- Aube

Les enfants concernés, avec l'accord des parents, sont ceux qui sont en difficulté et ont été repérés par les enseignants. Ils sont rassemblés par groupe de 14 enfants maximum. L'étude a lieu à raison de 2 fois par semaine avec des séances de 45mn à 1h.

L'équipe leur apporte un encadrement pédagogique et un soutien scolaire en fonction de leurs difficultés. Ce peut-être un point de cours mal compris, des explications pour effectuer un devoir, corriger des exercices et apporter des conseils méthodologiques.

Cet accompagnement ne saurait se substituer au contrôle que doivent effectuer les parents quant à la bonne exécution du travail donné par l'enseignant.



6. Les services en direction des Familles et en soutien à la parentalité

Le Pôle Animation Sociale, agréé centre social, a inscrit au cœur de son projet social, comme des axes premiers, l'accompagnement à la parentalité. Il est l'un des acteurs du Réseau d'Ecoute et d'Accompagnement des Parents (Reaap départemental).

Le soutien aux familles prend différentes formes :

⇒ **Des activités et animations collectives parents-enfants correspondant aux différents âges des enfants et besoins des familles :**

- ❖ **un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)** itinérant « Parent'Aise » ; ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges. Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles. Ces rencontres participent à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apportent un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels. propose des accueils dans ses locaux situés sur le quartier prioritaire de la Madeleine à L'Aigle mais aussi en itinérance dans les salles municipales ou médiathèques de Communes.

- ❖ **Gym motricité** : proposé en itinérance sur les communes du territoire.

- ❖ **Jouons en familles**

- ❖ ...

⇒ **du soutien à la scolarité au travers du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)** qui portent des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Ces actions favorisant l'égalité des chances, qui ont lieu en dehors des temps de l'école, sont centrées sur un accompagnement méthodologique et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ce dispositif inclut un accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant. Celui-ci s'adresse essentiellement aux élèves de L'Aigle.

⇒ **Des échanges et partage d'expérience entre parents** (café des parents...)

⇒ **Une écoute, des informations ou orientations** (accueil individuels avec le référent

famille, échange avec les animatrices familles lors des activités...)

- ⇒ **une ludothèque itinérante** : permet aux familles, aux professionnels (Assistants maternelle, centres de loisirs, enseignants, ...) de jouer, d'observer ou d'accompagner un jeu ... La ludothèque propose un accueil sur site tout au long de l'année et en itinérance sur les communes ou auprès des structures du territoire.

Sur cette année, la ludothèque intervient sur les pauses méridiennes de :

- l'école Victor Hugo pour deux activités, encadrés par deux animateurs, sur une demi-heure avant et une demi-heure après le repas.
 - L'école St Jean : le lundi.
- ⇒ **un espace de rencontre parent-enfant** : Ouvert en janvier 2020, cet espace est un lieu neutre et confidentiel, qui, dans le cadre d'une séparation ou d'un divorce, permet la rencontre entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas. L'accueil est assuré par des professionnels du champ social.

La commune de Rai dispose de :

- ⇒ **1 ludothèque**, installée au sein de la Bibliothèque de Rai.

7. Un réseau associatif dense

Pilier de la politique de proximité développée par les collectivités, les associations interviennent en nombre auprès des enfants et des jeunes et par leurs nombreuses actions, concourent à leur éducation (associations d'éducation populaire sportives, culturelles, socioculturelles, sportives...).

Les Clubs sportifs

Une trentaine de Clubs et associations sportives sont présentes sur la Ville pôle, complétés par une offre également présente sur de nombreuses communes du territoire.

Les associatives sportives demeurent un pivot essentiel de la politique sportive. Elles permettent la pratique sportive dès le plus jeune âge, en initiant des activités adaptées aux enfants, le soir après la classe, le mercredi, le week-end ou pendant les vacances scolaires.

L'association d'éducation populaire : la MJC Le Rond-Point

Le but de l'association est de rendre accessible la culture, le numérique et les loisirs pour tous, développer les initiatives citoyennes et interculturelles des jeunes du local à l'international, favoriser l'expression citoyenne en donnant la parole au plus grand nombre et promouvoir la scène locale.

Son projet intègre de façon transversale le développement durable.

Elle propose une trentaine d'activités très diverses (culturelles, artistiques, musicales, sportives, loisirs, création) s'adressant à tous les publics, voir dès le plus jeune âge comme pour le ballet moderne (dès 4 ans).

Elle organise plusieurs évènements forts tout au long de l'année : Battle des Aigles, Spectacle multi-danses, Vernissage d'exposition, Carrefour Jeunesse...

L'association a fêté fin 2020 les 5 ans de Kolektiv'Radio, média d'information sociale de proximité dont la vocation est de donner la parole au plus grand nombre, valoriser les initiatives locales, promouvoir les artistes régionaux, sensibiliser à l'éducation aux médias. Il est proposé les mercredis un atelier radio accessible à tous.

La MJC le Rond-Point est également Point d'Appui à la Vie Associative (sept. 2019).

Elle met en place des actions « Sports et inclusion sociale » en partenariat avec l'association Ysos et le Conseil départemental. Cet axe sera développé encore avec la création d'un poste pour la rentrée 2021 afin de promouvoir le sport santé, sport en entreprise... .

Au travers du pôle jeunesse, elle accompagne les projets de jeunes et leurs initiatives locales ; tuteur d'expérience pour des jeunes en service civique mais également volontaires internationaux.

La MJC le Rond-Point est labellisée « Espace Public Numérique » mais aussi « Promeneurs du Net ».

Quelques projets de l'association en cours et à venir :

- Portrait vidéo des acteurs de la jeunesse du territoire
- Expérimentation d'une « bourse pour les jeunes » et les soutenir dans la réalisation de leurs projets ;
- « Train de la mobilité », un partage d'expérience des jeunes du Bassin de vie avec des jeunes ;
- Projet Graff autour de la diversité et la mixité.
- Quartiers animés sur les vacances, initiés depuis les quartiers d'été 2020 sur le QPV de la Madeleine Poursuivis sur l'automne.
- ...

La Mission locale L'Aigle - Mortagne au Perche

Acteur incontournable de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, la Mission locale les accompagne vers l'autonomie au travers de différents volets : formation, emploi, vie quotidienne, mobilité internationale, citoyenneté, garantie jeunes, service civique...

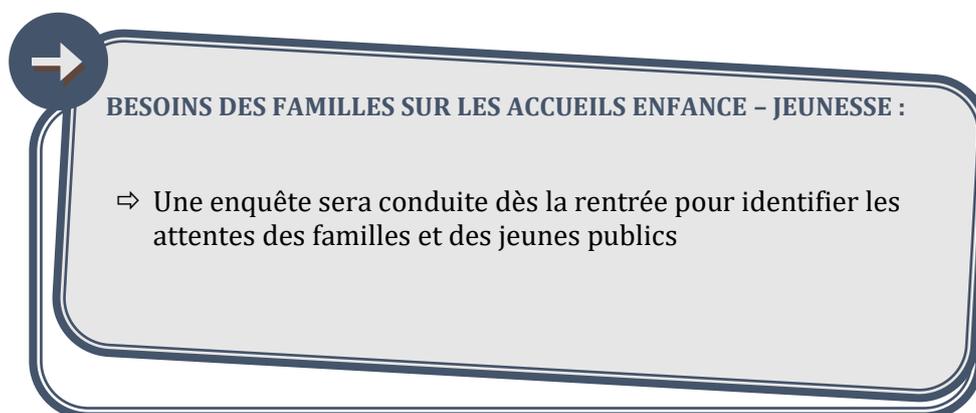
Elle s'est vu confier par l'Etat, le contrôle et le suivi du respect de l'obligation de formation. L'Etat a renforcé le rôle des PSAD (Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs) dans la coordination des acteurs traitant les situations de décrochage et de prise en charge des mineurs. La loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance » crée un prolongement de l'instruction obligatoire jusqu'à la majorité des jeunes en instaurant une Obligation de Formation pour les jeunes de 16 à 18 ans (16-17 ans), diplômés ou non. Ainsi, depuis la rentrée 2020, aucun jeune de 16 à 18 ans ne doit être laissé sans solution (formation initiale, formation professionnelle, solution d'accompagnement vers l'insertion,...).

Cette mission est co-pilotée avec le CIO de L'Aigle-Mortagne, et s'étend sur le bassin L'Aigle Mortagne.

Les associations de parents d'élèves

Présentes au sein des établissements élémentaires, collèges et lycées, elles participent de façon active à la politique éducative.

Un état des lieux sera mis en œuvre dès la rentrée 2021.



8. Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter-établissement (CESCI)

Les établissements scolaires du second degré (collèges et lycées généraux techniques ou professionnels) disposent chacun d'un Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC). « C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre, évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté, à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. ». (Eduscol, 2020).

Cette instance peut être complétée par un Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter degré et Inter établissement (CESCI). Il permet à plusieurs établissements d'un même bassin de formation de développer une analyse commune des difficultés de santé et une stratégie partagée pour y remédier. Ce CESCI permet de prendre en compte la continuité du parcours de santé de l'élève, en travaillant une thématique à toutes les étapes de la scolarité de l'enfant, en prenant en compte son âge et ses problématiques.

Exemple : La prévention aux addictions peut être travaillée à tous les âges de l'enfant. Les compétences psychosociales, qui permettent d'adopter des stratégies efficaces dans les situations à risques peuvent être travaillées dès la maternelle avec la gestion des émotions. En parallèle de ces apprentissages des compétences psychosociales aux différents âges de l'enfant, une sensibilisation à certaines problématiques peut être amenée aux âges clefs. Ainsi, une sensibilisation à la bonne utilisation des écrans peut être mise en place dès le primaire et une sensibilisation aux produits peut être introduite dans le deuxième degré.

Actuellement, un CESCO est en cours de création sur L'Aigle. Si les contours de ce CESCO ne sont pas encore actés, la volonté des acteurs de se saisir des questions de santé et de travailler ensemble est forte.

III - Les Collectivités, partenaires du temps scolaire

1. Le sport

De nombreuses manifestations sportives, soutenues ou organisées par les communes, l'intercommunalité, sont développées en direction des enfants.

Intervenant en complémentarité, la communauté de communes :

- finance une adhésion auprès de l'USEP afin que les enfants de niveau CM2 puissent découvrir les différentes activités qui peuvent s'offrir à eux au travers d'un engagement des enseignants des écoles concernées.

La collectivité a défini un plan d'action dans l'accompagnement en positionnant un éducateur sportif sur la mise en œuvre d'actions sportives entre sites scolaires.

- favorise l'apprentissage de la natation. Son complexe Cap Orne reçoit les élèves du CP au CM2, qui bénéficient de 10 séances par an.

2. La culture

Les équipements des collectivités :

- Les médiathèques de L'Aigle, de Moulins la Marche, de Aube et de la Ferté Fresnel, la bibliothèque de Rai : des temps dédiés aux scolaires.
- l'école de musique de L'Aigle : intervention au sein de certains établissements
- la salle de spectacle de L'Aigle : Des spectacles jeunes publics sont réservés aux scolaires.
- Le cinéma de L'Aigle.

Le service scolaire propose également des projets culturels. Ainsi, sur l'année 2020-2021 :

- Un artiste graphiste et un artiste peintre accompagnent les enfants sur deux projets qui se déclinent en territoire rural auprès des écoles de Crulai et de Chandai
- Intervention d'une artiste spécialisée dans les mangas pour toutes les classes de CM2 volontaires

De plus, tous les enfants ont l'occasion de visiter au cours de leur scolarité les 3 musées du territoire : musée Bohin, musée de la forge d'Aube et musée de l'énergie de Chandai.

Chaque année, les écoles et le service scolaire mettent en place divers projets culturels, répondant aux objectifs des projets d'écoles.

3. La solidarité et la sécurité, au service de la citoyenneté

Certains élèves sont formés chaque année aux gestes de premiers secours, ainsi obtiennent leur attestation PSC1 (ex : 3^{ème} du collège Foch).

En complément, d'autres élèves participent à une session de sensibilisation à la sécurité routière. Ils suivent également une formation au permis piéton leur permettant d'obtenir un diplôme. En CM1 et CM2, chaque élève est formé au « code du jeune cycliste », à l'issue duquel il reçoit un permis.

Un permis internet a été mis en place en 2021, pour exemple auprès de l'école Mazeline, avec l'appui de la gendarmerie.

Le Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de L'Aigle est composé d'élèves du CM1 à la Troisième. Il est installé pour deux ans et se réunit un mercredi par mois et une fois par an en séance plénière. A l'écoute des propositions des enfants et en les consultant, ces jeunes élus proposent des projets à la municipalité qui les accompagnent pour les réaliser.

4. Des classes découvertes

Des séjours de 2 à 10 jours sont proposés pour favoriser le départ de l'ensemble d'une classe d'âge et développer les apprentissages dans un cadre différent et favorisant une première autonomie.

5. Le Développement durable

La majorité des écoles ont une labellisation E3D (Ecoles ou établissement en démarche de développement durable) ou mettent en place des actions pour l'obtenir.

Le service scolaire s'inscrit dans cette démarche de sensibilisation dans le cadre de la restauration scolaire :

- Mise en place progressive d'une vaisselle adaptée et ludique sur les écoles maternelles
- Commission menus avec les 3 chefs cuisiniers de la collectivité, des responsables de cantines (à tour de rôle) et la diététicienne de l'hôpital
- Organisation de la semaine du goût
- Opération de pesage des déchets alimentaires en lien avec le SMIRTOM
- Elaboration d'un projet pédagogique d'animation des temps de repas (repas à thèmes, décoration avec les enfants...)

Le multi-accueil est engagé depuis 3 ans auprès de l'association Label Vie dans une démarche pour obtenir le label Ecolo-crèche cette année. L'association sensibilise et accompagne l'équipe dans la prise de conscience des enjeux de santé environnementale. Les attendus de cette démarche sont de diminuer les impacts sur l'environnement. Parmi les 8 thèmes environnementaux et 7 thèmes sociaux, la structure a priorisé 4 thèmes : l'alimentation, le tri des déchets, les produits d'hygiène et d'entretien : les jouets, jeux et activités.

6. Le dispositif des « moins de trois ans »

Une classe pour la scolarisation des enfants dès 2 ans a été ouverte voilà quelques années à l'école maternelle de la Ribambelle sur le quartier prioritaire de la Madeleine à L'Aigle. Les objectifs sont de favoriser la scolarisation des enfants issus de familles vivant prioritairement sur le quartier, de contribuer à la socialisation de l'enfant et de permettre l'apprentissage du langage, de développer les relations parents-école et de soutenir les parents dans leur fonction éducative. C'est également une action de prévention de l'échec scolaire qui intervient précocement dans la scolarité de l'enfant. Ce dispositif a été dupliqué en 2019 sur l'école maternelle de Galleron à L'Aigle. Chacune accueille une quinzaine d'enfants. Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation.

7. Le développement du numérique

L'objectif est de mettre à disposition des enseignants et de leurs élèves, des équipements modernes et de qualité qui permettent une évolution des modes d'enseignement et de développer l'usage du numérique par les élèves. L'ensemble des établissements élémentaires publics dispose d'outils divers (ordinateurs – tablettes – projecteurs interactifs...), et à plus ou moins long terme l'ensemble des classes élémentaires.

8. Terre de Jeux 2024

La Ville de L'Aigle est labellisée « Terre de Jeux 2024 » pour contribuer à la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Elle s'est donc engagée à favoriser la découverte du sport et de ses valeurs à l'occasion de la Journée olympique, célébrée mondialement le 23 juin ; à soutenir l'éducation par le sport à l'occasion de la Semaine olympique et paralympique dans les établissements scolaires, mais aussi à promouvoir la pratique sportive auprès des agents de sa collectivité. Cinq actions ont été retenues pour l'année 2021 afin de répondre aux différents critères demandés par le comité d'organisation Paris 2024 : Tokyo 2021 autour d'un pique-nique, Semaine olympique et paralympique, Team L'Aigle, Journée olympique et paralympique (24 juin 2021) et Mairie sportive. Ainsi, plus de 1800 élèves ont participé, début février 2021, à la Semaine Olympique et paralympiques (SOP) dans les différents établissements scolaires. L'objectif de cette semaine était de donner un coup de projecteur sur les bienfaits de l'activité physique et sportive chez les jeunes au quotidien.

La thématique de cette 5ème édition de cette semaine était la santé, en lien avec l'engagement pour l'instauration de 30 minutes d'activité physique quotidienne en école primaire, en complément de l'EPS, du sport scolaire et de la pratique en club.

Enfin, la Semaine Olympique et Paralympique offre de nombreuses approches de travail autour de l'histoire des Jeux, des valeurs olympiques et paralympiques et du sport, dans l'ensemble des disciplines d'enseignement.

L'objectif pour certaines écoles du territoire est d'obtenir la labellisation 2024.

Les collectivités et structures associatives ont la volonté de s'inscrire dans la démarche de labellisation « Plan mercredi » du gouvernement, qui garantit de nombreuses activités éducatives (sport, culture, nature), et confirme un accueil adapté pour les enfants en situation de handicap.

Leurs projets pédagogiques et d'animation qui répondront aux objectifs de la charte de qualité viendront enrichir et compléter le Projet Educatif de territoire 2021-2024.

Les dispositifs cadres mobilisés sur le territoire

La politique éducative est soutenue par différents dispositifs contractuels, intervenant chacun sur des objectifs complémentaires et en cohérence avec le PEDT.

I - Le Contrat de Ville

La politique de la ville de L'Aigle, est engagée en 2015 dans une profonde refonte afin d'optimiser son action et atteindre avec plus d'efficacité ses objectifs de réduction des inégalités entre les territoires et revaloriser les zones urbaines en difficulté.

Le quartier de la Madeleine à L'Aigle entre en géographie prioritaire de la nouvelle politique de la ville.



Le Contrat de Ville a été défini pour la période 2015-2020, il se décline autour de 3 piliers :

- Cohésion Sociale : accès aux droits, santé, éducation, jeunesse, sport, culture, sureté, lien social, solidarité
- Développement économique et emploi : accès à l'emploi, formation, création d'entreprise, attractivité économique
- Cadre de vie et renouvellement urbain : rénovation urbaine, développement durable, gestion urbaine de proximité, mobilité.

Quatre axes transversaux doivent être intégrés dans les actions développées dans le cadre du contrat de ville :

- Jeunesse
- Egalité entre hommes et femmes
- Prévention de toutes les discriminations
- Valeurs de la République et de la citoyenneté.

Le Contrat de Ville exprime des objectifs prioritaires relatifs à l'accompagnement vers la réussite scolaire et éducative des jeunes et en faveur de l'implication des parents, objectifs partagés et intégrés dans le présent PEDT. En termes opérationnels, le Contrat de Ville prévoit notamment sur cette thématique éducative :

- Le soutien d'actions en faveur de l'aide à la parentalité en renforçant notamment les liens entre parents et enfants.
- La mise en œuvre de mesures de réussite éducative pour lutter contre le décrochage scolaire.
- Réduire les inégalités scolaires par un socle commun de connaissances, compétences, culture.
- Favoriser l'autonomie des élèves par un soutien à la maîtrise de la langue et l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

II - La Convention Territoriale Globale des services aux familles



La CTG est signée entre la Caf de L'Orne et l'intercommunalité pour la période 2018-2021. Des avenants ont été établis avec la Ville de L'Aigle et la commune de Rai, collectivités ayant contractualisées avec la Caf au travers des précédents Contrats Enfance Jeunesse.

Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement de l'offre globale de services aux familles, sur les territoires prioritaires. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de projet sur des champs d'interventions communs : l'enfance, la jeunesse le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits et l'accompagnement social.



Les enjeux principaux, pour cette première période, ont été autour de :

- Offrir une couverture territoriale pour une équité de traitement et d'offres pour tous
- Mieux communiquer et communiquer autrement
- Former au tout numérique
- Favoriser la coordination et la mutualisation de moyens
- Favoriser la complémentarité entre l'accompagnement individuel et les projets collectifs
- Compléter l'offre de services et d'équipements sur le territoire

2021 est l'année de renouvellement du projet de la CTG.

III - Le Contrat Local de Santé

Le 1^{er} contrat signé pour la période 2013-2018 engageait l'Agence Régionale de Santé Normandie et la Communauté de Communes sur une dynamique territoriale commune pour la mise en œuvre d'actions « Santé » au bénéfice de la population. Cet outil est déployé pour :



- Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.
- Faire de la prévention le premier levier de la qualité du parcours de santé et de vie.
- Accompagner la transformation du système de santé.

Il déclinaient un plan d'actions autour des axes prioritaires suivants :

- Accès à la santé des enfants et notamment des populations fragilisées
- Le mal-être et les troubles psycho-sociaux des jeunes – les conduites addictives.

En 2020, l'ARS Normandie et l'intercommunalité ont exprimé la volonté de renouveler ce contrat dans sa nouvelle forme. Ce CLS 2^{ème} génération se veut pour :

- Faciliter les parcours de soins et de santé : avec des actions de prévention de la santé, une organisation des soins, un accompagnement médico-social.
- Et de prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations : le logement, l'environnement, l'éducation, le travail...

Sa mise en œuvre a été freinée par la crise sanitaire ; ce contexte renforce la volonté d'accompagner le déploiement d'un CLSM, Conseil local de Santé Mentale. Il sera proposé de formaliser ce CLS 2 courant 2021, en corrélation avec l'écriture du projet CTG.

IV - Le Réseau Territorial de Promotion de la Santé



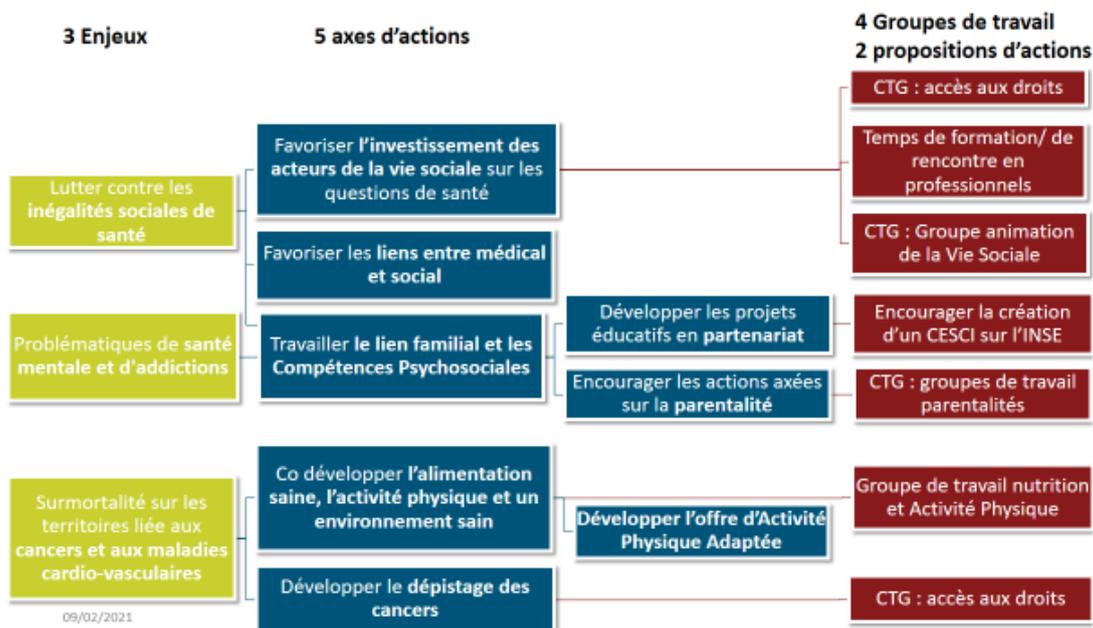
Réseau Territorial de Promotion de la Santé

Le RTPS a été mis en place par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie conjointement avec la Région Normandie dans nos territoires jugés prioritaires : le territoire « Normandie Sud Eure » et le territoire du Pays de L'Aigle.

Les objectifs du RTPS sont :

- Promouvoir une approche partenariale de la santé sur le territoire
- Définir avec l'ensemble de ces acteurs un programme territorial de la santé
- Etre lieu de ressources pour les professionnels du territoire (ouverture d'un Point Relais Documentaire à Rugles courant 2021).
- Accompagner à la méthodologie et au montage de projets en promotion de la santé

Le diagnostic réalisé en 2020 fait état de fragilités nombreuses et a permis d'identifier les enjeux et pistes d'actions ci-dessous :



V - La charte territoriale des solidarités avec les aînés

Signée avec la MSA Mayenne Orne Sarthe et les partenaires de territoire pour la période 2018-2021, elle permet de poursuivre les orientations suivantes :

- Lutter contre l'isolement et redynamiser l'ensemble des liens de solidarité autour et avec les aînés
- reconstituer une offre de services adaptée aux besoins sociaux et médicaux prioritaires.



www.msa-mayenne-orne-sarthe.fr



La déclinaison du plan d'actions est autour de 5 champs dont :

- Le soutien au lien social et aux solidarités de proximité, par des actions intergénérationnelles.
- La valorisation des engagements et de l'expérience des aînés par la mise en place d'actions solidaires.

Articulation du PEDT avec d'autres dispositifs et projets...



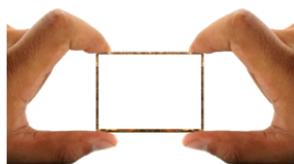
... pour tendre vers un projet global de territoire

... se donner une ligne directrice



- Définir une ambition collective s'appuyant sur les politiques publiques

... pour se donner un cadre d'inspiration



- S'appuyer sur le contexte territorial et les enjeux
- Décliner un plan d'actions clair

... pour relier les dispositifs et initiatives des acteurs locaux entre eux



- Renforcer les démarches menées sur le Pays de L'Aigle,
- faire émerger une cohérence

... POUR UNE STRATEGIE INTERCOMMUNALE GLOBALE ET COHERENTE

Un socle de valeurs communes : le PEDT comme document référence de la « Cohérence Éducative »

Cette démarche a été construite grâce à la mobilisation de tous les acteurs éducatifs volontaires du territoire, structures d'accueil petite enfance, enfance, jeunesse, associations, établissements scolaires, collectivités, institutions engagés pour l'épanouissement des enfants, des jeunes et des familles.

Cette démarche est la continuité du travail de diagnostic réalisé en 2015/2016 dans le cadre du renouvellement des 3 Contrats Enfance Jeunesse signés entre les collectivités et la CAF de L'Orne.

Ce document de la cohérence éducative est le symbole de cet engagement. Il s'adresse à tous les habitants des Pays de L'Aigle et offre un socle de valeurs partagées.

Cette charte se veut être un texte fondateur pour l'ensemble des projets éducatifs de territoire.

I - La cohérence éducative sur le Pays de L'Aigle

1. Des valeurs partagées ...

**JE L'ACCOMPAGNE
DANS SES ÉMANCIPATIONS,
SES PARCOURS,
SES ENVIRONNEMENTS,
AVEC BIENVEILLANCE
ET RESPECT EN IMPLIQUANT
LES FAMILLES ET LES ACTEURS
DU TERRITOIRE.**

VALEURS PARTAGÉES

Je l'accompagne

je l'écoute,
je l'informe,
je le soutiens,
je fais avec,
je le laisse faire...



Ses émancipations

la construction
de sa personne,
de sa relation
aux autres et ainsi
de son autonomie



Ses environnements

personnel, familial,
éducatif, social,
de soin, professionnel...,
et son bassin de vie

Ses parcours

personnel, familial,
éducatif, social,
de soin, professionnel...

avec bienveillance
et respect,
authenticité
et non jugement

2. ... des principes

COHERENCE

- une politique éducative globale, spécifique au territoire
- >> une vision unique et partagée du projet pour l'enfance et la jeunesse

COMPLEMENTARITE

- une pluralité de dispositifs répondant à des objectifs communs mais à des besoins différents des usagers : tenir compte et s'adapter aux spécificités de chaque enfant et jeune
- soutenir l'implication et les initiatives des parents, des enfants et des jeunes

QUALITE

- formation, optimisation des financements, implication et coordination des services sont des pistes clés

CONTINUE

- assurer la permanence des dispositifs
- assurer une continuité de l'offre éducative pour les enfants et jeunes de tous âges et tous horizons
- assurer la continuité territoriale par une approche de proximité, au plus près des populations

II - Eléments de diagnostic

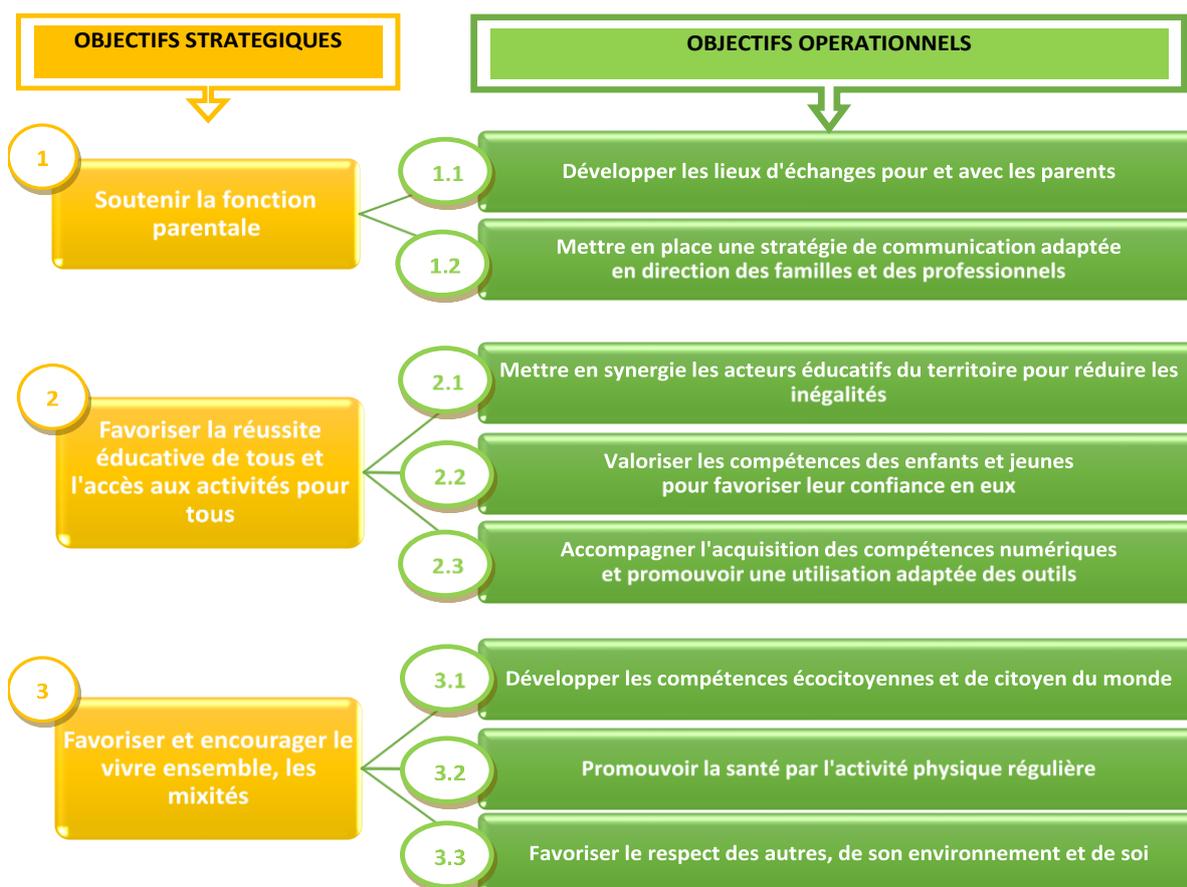
| Groupe Etat des lieux (<i>constats 2020 avant pandémie</i>) | | |
|---|---|---|
| ATOUTS | | FAIBLESSES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Transport scolaire sur l'ensemble de la CDC - Promotion de l'évolution professionnel (entre services : scolaire – animation sociale – petite enfance) | 3/5 ans | <ul style="list-style-type: none"> - ALSH La Ferté Fresnel - Relations co-éducateurs : <ul style="list-style-type: none"> o Parents - enfants - encadrants o Parents-encadrants / enseignants - Manque de professionnels qualifiés |
| <ul style="list-style-type: none"> - Transport scolaire sur l'ensemble de la CDC - Promotion de l'évolution professionnelle (entre services : scolaire – animation sociale – petite enfance) - Accueils de loisirs les mercredis (Pôle Animation du CIAS (L'Aigle et Moulins) et le centre de loisirs de Rai - Action « Savoir Rouler » | 6/13 ans | <ul style="list-style-type: none"> - les enfants ne savent plus faire de vélos (constat sur les ALSH et de la DDCSPP) - Nombre de places insuffisantes les mercredis (malgré 100 places proposées par le centre de loisirs du Pole Animation de L'Aigle) lié à l'infrastructure et à l'effectif de personnels qualifiés - Difficultés de recrutement de personnels formés (Bafa) pour encadrer les Accueils de loisirs et sur le service scolaire - Relations co-éducateurs : <ul style="list-style-type: none"> o parents-enfants-encadrants o parents-encadrants/enseignants |
| <ul style="list-style-type: none"> - Transport scolaire sur l'ensemble de la CDC - MJC : accompagnement de projets jeunes + mobilité internationale - Secteur ados du pôle animation sociale - MDA61 - Formations surveillant de baignade proposées par Cap Orne - Clubs sportifs : formation d'éducateurs sportifs | Adolescents | <ul style="list-style-type: none"> - Rayonnement auprès de tous les ados de l'intercommunalité ? - Présence d'un accueil ados sur Rai ? - Pas de BIJ, ni de PIJ sur le territoire - Présence de groupes d'adolescents sur des Espaces tels que Mac Do - espace au-dessus de la médiathèque 14-17 ans), au lieu de présences sur lieux reconnus (établissements scolaire - structures d'animation, de loisirs, ...) - Coût ? Prise en charge ? - Moyens donnés aux associations pour garder les jeunes formés - Coût et prise en charge de la formation ? |
| <ul style="list-style-type: none"> - 2021 – reprise de contact avec les partenaires <ul style="list-style-type: none"> o Appréciation de la mise en place d'un réseau parentalité - Programme de soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP) - Activités, animations diverses en direction des familles | Parentalité <i>(complété par constats mars 2021 Réseau parentalité)</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'information et de lieu identifier pour la trouver - Questionnement sur les modes de gardes, loisirs.... - Mobilités des familles (•difficulté pour se déplacer physiquement sur le territoire (accessibilité aux services). - difficulté pour faire appel aux services et/ou se mobiliser pour aller vers |

| | | <ul style="list-style-type: none"> - - Connaissance, utilisation et maîtrise des services (ex : EPN...) et des supports numériques à évaluer auprès des familles - LIES A LA PANDEMIE : <ul style="list-style-type: none"> o Augmentation de la gravité des problématiques ados o Augmentation des syndromes dépressifs : burn out parental et agressivité au sein des familles et envers les professionnels o Moins de lieux et espaces ouverts (parents et ados) → répercussion de tensions intra familiales o Eloignement de certaines familles lié au déploiement des services via le numérique : mais quelles familles ? |
|--|---|---|
| BESOINS / ENJEUX | | PISTES / PERSPECTIVES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'accueil - Recréer des liens - Recréer de la communication - Mutualisation de postes ? | 3/5 ans | <ul style="list-style-type: none"> - PSFP 3-6 ans ? Attente confirmation déploiement de ce programme |
| <ul style="list-style-type: none"> - Besoin de développement d'un accueil supplémentaire sur autre infrastructure - Formation sur site / engagement des jeunes - Mutualisation des postes ? - Recréer des liens - Recréer de la communication | 6/13 ans | <ul style="list-style-type: none"> - conseil citoyen : projet avec la gendarmerie pour le passage du permis vélo sur le QPV - Aide aux permis <ul style="list-style-type: none"> o formation (BAFA) sur le territoire o journées de formations (DDCSPP) - PSFP 6-13 ans |
| <ul style="list-style-type: none"> - Espace alternatif gratuit pour collégiens et lycéens offrant la possibilité d'accès au numérique (WIFI gratuit) | Adolescents | <ul style="list-style-type: none"> - Préparation BNSSA |
| <p>Pour les professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Se connaître o Articuler et coordonner leurs interventions o Communiquer sur l'existant o Rendre visible les actions | Parentalité <i>(complété par constats mars 2021 Réseau parentalité)</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'interconnaissance - Développer les passerelles : favoriser l'articulation et la complémentarité des interventions des services - Recueillir les besoins des parents : enquête - Identifier les services existants - Construire un/des supports d'information <p style="text-align: center;">⇒ Création d'un Lieu ressource</p> |

Groupe Attractivité du Territoire *(constats 2020 avant pandémie)*

| ATOUS | FAIBLESSES |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Offre de loisirs et d'activités importante - Structures nombreuses - Dynamique commerciale à L'Aigle - Passerelles existantes entre les partenaires - Offre riche sur l'ensemble du territoire + communes dotées d'équipements divers - Culturel : salle spectacle/cinéma pour l'été 2021 - Economique ? - Construction de Pôle de santé : la Ferté Fresnel – Aube – extension à Moulins la Marche - Natalité augmente | <ul style="list-style-type: none"> - Communication (site internet) - Mobilité intra CDC et externe (routière et ferroviaire) - Offre de formation limitée - Attirer de nouveaux professionnels (Santé / éducatif) - Désert médical - Faire participer les parents - Perte d'élèves dans le public (risque de fermeture de classe) - Fermeture de classes filiaire G.A. au lycée - Communication interprofessionnelle enseignants / encadrants périscolaires |
| OPPORTUNITES | MENACES |
| <ul style="list-style-type: none"> - Activités itinérantes : ludothèque – relais petite enfance – LAEP... - Espace de Vie Sociale - ANRU : QPV La Madeleine et nouvelle implantation école maternelle et centre social. - Journées rencontres directeurs d'école et coordinateurs de territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Territoire étendu + très rural - Comment interroger et toucher les familles invisibles ou réfractaires ? |

III - Les Orientations du PEDT 2021-2024 partagés



IV - Les premières pistes d'actions

Le contexte sanitaire 2020-2021 a bouleversé le fonctionnement de nombreux accueils (enfance-jeunesse / familles) et fait s'interroger chacun sur ses pratiques et offres de services.

Les différents équipements du territoire ont été très présents auprès des différents publics et ont su développer quelques propositions nouvelles.

Toutefois, les bouleversements liés à cette pandémie impactent aujourd'hui les nouvelles attentes et besoins des familles.

Il sera poursuivi tout au long de la période de ce projet éducatif de nourrir le diagnostic, par des temps de rencontres individuelles et collectives avec les acteurs, partenaires et publics du territoire.

Les différents professionnels du territoire, auprès de et avec les différents publics, vont prolonger leur réflexion croisée dès la rentrée 2021 pour accompagner chacun dans son épanouissement.

Les actions mise en œuvre aujourd'hui seront complétées par un programme d'actions qui sera construit tout au long de l'année 2021-2022. De potentiels nouveaux acteurs rejoindront les dynamiques engagées (réseau jeunesse - réseau parentalité ...) et seront impliqués dans la mise en œuvre du projet.

| <div style="text-align: center;">  <p>AXE 1 : SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE</p> </div> | FICHE ACTION | CALENDRIER | | | LIEN AVEC | | | |
|--|--------------|------------|-----------|-----------|-----------|------|-----------|--------------|
| | N° | 2021/2022 | 2022/2023 | 2023/2024 | CTG | RTPS | Futur CLS | Charte aînés |
| OBJECTIF 1.1 : Développer les lieux et espaces pour et avec les parents | | | | | | | | |
| Réseau Parentalité : groupe de travail autour de : - La construction de la structuration d'un futur un espace ressources, d'échanges et de services pour les familles et les professionnels => « maison des familles » | | X | X | | X | X | X | X |
| Promouvoir le Programme de Soutien aux familles et à la Parentalité (PSFP) : mise en œuvre il y a quelques années, ce programme avait eu de nombreux bénéfices auprès des familles. Il est une volonté de le proposer de nouveau, avec le format adapté pour les – de 6 ans. | | X | X | X | X | X | X | |
| Réaliser une enquête auprès des familles pour identifier leurs attentes, recueillir des informations sur leur connaissance des services et leurs actions. | | | | | X | X | X | |
| Café des parents co-construits avec les établissements scolaires | | X | X | X | X | X | X | |
| | | | | | | | | |
| OBJECTIF 1.2 : Mettre en place une stratégie de communication adaptée en direction des familles et des professionnels | | | | | | | | |
| Groupe CTG – communication en lien avec l'ensemble des réseaux susmentionnés pour développer une lisibilité des offres de services à l'échelle intercommunale. | | X | X | X | X | X | X | X |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |

à développer sur les temps périscolaires

A développer les mercredis

| <p style="text-align: center;">AXE 2 : FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE DE TOUS ET L'ACCES AUX ACTIVITES POUR TOUS</p> | FICH E ACTI ON | CALENDRI E | | | LIEN AVEC | | | |
|---|-------------------------|---------------|----------|----------|-----------|------|-----------|--------|
| | N° | 2021/202 | 2022/202 | 2023/202 | CTG | RTPS | Futur CLS | Charte |
| OBJECTIF 2.1 : Mettre en synergie les acteurs éducatifs du territoire pour réduire les inégalités | | | | | | | | |
| <p>Les réseaux mis en œuvre dans le cadre de la CTG :</p> <p>Réseau jeunesse – Réseau parentalité – Réseau accès aux droits/ accompagnement social – Réseau Animation de la Vie Sociale</p> <p>Complétés par des groupes thématiques comme par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe nutrition-activité physique | | X | X | X | X | X | X | X |
| A compter de la rentrée 2021, poursuivre les rencontres individuelles et collectives pour affiner les éléments de diagnostic et compléter le programme des actions, notamment pouvant s’inscrire dans le cadre du « Plan mercredi ». | | X | | | X | X | X | X |
| <p>Poursuite du déploiement de passerelles, pour exemple entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Structures petite-enfance / ALSH maternel - Structures petite enfance / classes des dispositifs moins de 3 ans : préparation départ vers l’école, prêts de matériels, malles pédagogiques + échanges professionnels | | X | X | X | X | X | X | X |
| Projet « Accueil Jeunes » en réflexion entre les communes de Aube et de Rai | | X | | | X | | | |
| OBJECTIF 2.2 : Valoriser les compétences des enfants et jeunes pour favoriser leur confiance en eux | | | | | | | | |
| Poursuite de la mise en œuvre du CESC : instance et mise en place d’un programme | | X | X | X | X | X | X | |
| | | | | | | | | |
| OBJECTIF 2.3 : Accompagner l'acquisition des compétences numériques et promouvoir une utilisation adaptée des outils | | | | | | | | |
| Proposition d’étendre le service Espace public numérique du pôle Animation sur l’ensemble du territoire (itinérance avec AESIA, l’écrivain public...) en lien avec l’EPN, les promeneurs du net de la MJC, y compris auprès des établissements scolaires | | X | X | X | X | X | X | |
| | | | | | | | | |

à développer sur les temps périscolaires

A développer les mercredis

| <div style="text-align: center; border: 2px solid orange; border-radius: 50%; padding: 10px;"> AXE 3 : FAVORISER ET ENCOURAGER LE VIVRE ENSEMBLE, LES MIXITES </div> | FICHE ACTION | CALENDRIER | | | LIEN AVEC | | | |
|---|--------------|------------|-----------|-----------|-----------|------|-----------|--------------|
| | N° | 2021/2022 | 2022/2023 | 2023/2024 | CTG | RTPS | Futur CLS | Charte aînés |
| OBJECTIF 3.1 : Développer les compétences éco-citoyennes et de citoyen du monde | | | | | | | | |
| Proposer des espaces d'échanges et de dialogues dans l'idée des CMJ | | x | x | x | x | | | |
| Poursuite des jardins collectifs au sein du QPV, avec le conseil citoyen, l'école la Ribambelle, le Pôle animation, le Smirtom, la Ville de L'Aigle, les habitants | | x | x | x | x | x | x | x |
| Poursuite de la démarche engagée avec le Smirtom sur les sensibilisations éco-citoyennes. | | x | x | x | x | x | | |
| OBJECTIF 3.2 : Promouvoir la santé par l'activité physique régulière | | | | | | | | |
| En cours de construction et en parallèle des programmes d'actions des RTPS et CLS | | x | x | x | | x | x | |
| Projets à co-construire avec l'ensemble des acteurs éducatifs autour des JO 2024 | | x | x | x | x | x | x | |
| OBJECTIF 3.3 : Favoriser le respect des autres, de son environnement et de soi | | | | | | | | |
| A développer et co-construire au cours du 2 ^{ème} semestre 2021 | | x | x | x | x | x | x | |
| | | | | | | | | |

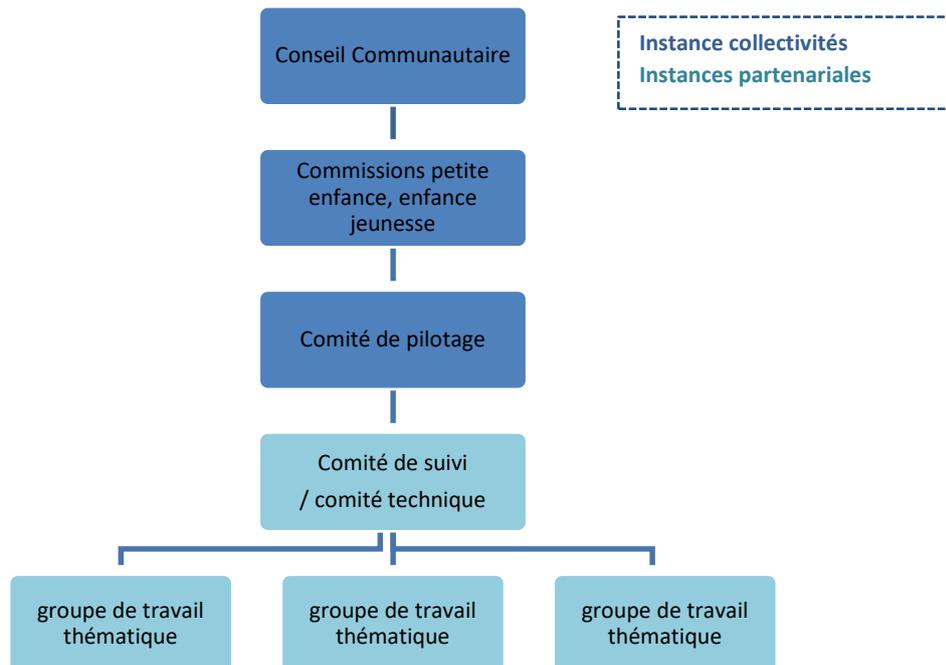
à développer sur les temps périscolaires

A développer les mercredis

V - Gouvernance : comité de pilotage et instances de concertation autour du projet éducatif de territoire

Le comité de pilotage est composé pour la 1^{ère} année du projet des membres élus signataires, ainsi que des partenaires institutionnels. Il pourra être élargi ultérieurement à d'autres membres. Un comité de suivi composé de deux coordinateurs pour la 1^{ère} année et de techniciens de structures de loisirs, de l'animation de la vie sociale, accompagnés de la direction du CIAS des Pays de L'Aigle, conduira l'animation du réseau des acteurs éducatifs, et accompagnera les différentes dynamiques locales (réseau jeunesse – réseau parentalité...) pour poursuivre la construction du programme d'actions du Projet.

RESTANT A DEFINIR



Les acteurs de la démarche :

| | |
|---|--|
| <p><u>Partenaires institutionnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Education Nationale, représentée par l'inspecteur académique, les directeurs d'écoles, les principaux de collège, les directeurs d'établissements spécialisés ➤ Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de L'Orne ➤ CAF de L'Orne ➤ MSA Mayenne Orne Sarthe ➤ ARS Normandie ➤ Conseil départemental de L'Orne | <p><u>Collectivités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ CDC des Pays de L'Aigle ➤ CIAS des Pays de L'Aigle ➤ Ville de L'Aigle ➤ Commune de Rai ➤ Commune de Aube ➤ Les services municipaux, intercommunaux intervenants dans les domaines de l'éducation, la culture, du sport, de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de l'action sociale. |
| <p><u>Partenaires associatifs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Structures de l'animation ➤ Associations de parents d'élèves ➤ Associations culturelles, sportives et de loisirs ➤ ... | <p><u>Représentants de la population</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Familles ➤ Assistants maternels ➤ Jeunes ➤ Conseil citoyen ➤ ... |

VI - L'évaluation

L'évaluation est la dernière étape du projet.

Elle permet de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des dispositifs au regard des objectifs du projet, et de les faire évoluer.

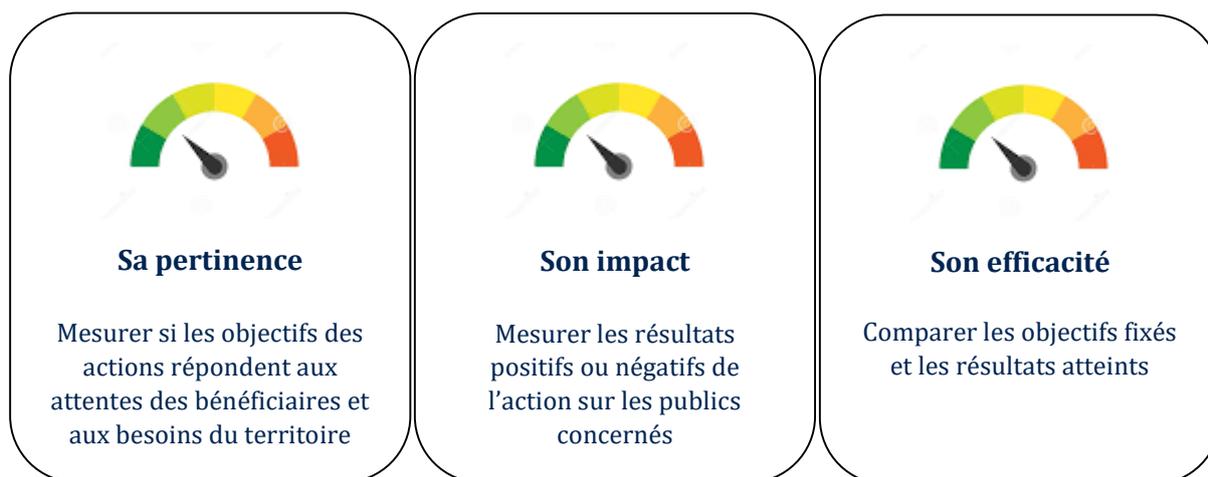
Des critères d'évaluation du projet permettront de juger :

La temporalité dans l'instauration d'un tel projet est essentielle. Il est donc nécessaire de se laisser le temps pour évaluer avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents les actions menées.

L'efficacité en sera plus pertinente à travers :

- La mise en œuvre des actions par la mission de coordination et le soutien technique des groupes opérationnels
- L'analyse des résultats en fonction des objectifs fixés par l'instance pilote.

Des indicateurs, outils adaptés et ajustés seront mis en place, selon les fiches actions et les objectifs fixés.



ANNEXES

Collectivité territoriale porteur du projet

Nom : CDC des Pays de L'Aigle

Adresse : 3 Place du Parc – 61 300 L'AIGLE

Téléphone : 02.33.84.50.40

Mail institutionnel : accueil.cdc@paysdelaigle.fr

Elu référent

Nom, Prénom : SELLIER Jean

Fonction : Président

Téléphone : 02.33.84 50 40

Mail de l' élu : ilenfant.secretariat@paysdelaigle.fr

Référents techniques, coordonnateurs du PEDT

Nom, Prénom : LEMOINE Valérie

Fonction : Coordinatrice Convention
Territoriale Globale

Téléphone : 02.33.34.70.86

Mail : vlemoine.cias@paysdelaigle.fr

AVEC

Nom, Prénom : CHEMIN Tommy

Fonction : Directeur du Pôle Animation

Téléphone : 02.33.84.90.28

Mail : tchemin.pas@paysdelaigle.fr

Nom, Prénom : GAUTIER Cécile

Fonction : Directrice ALSH Bois de la
Pierre

Téléphone : 02.33.84.44.46

Mail : jeunesses@ville-laigle.fr

Nom, Prénom : POULET Marina

Fonction : Coordinatrice Périscolaire

Téléphone : 02.33.84.87 81

Mail : mpoulet.scolaire@paysdelaigle.fr

COMPOSENT LE COMITE DE SUIVI

Synthèse des objectifs de projets d'écoles

| LES OBJECTIFS DES ECOLES DE LA CDC DES PAYS DE L'AIGLE | | |
|---|---|--|
| | | avril 2021 |
| Améliorer la compréhension orale et écrite | Continuité des apprentissages | Améliorer le climat scolaire |
| Aube | Aube | Aube |
| St Michel / St Ouen / Chandai | St Michel / St Ouen / Chandai | |
| Crulai / Ecorcei / Les Aspres | Crulai / Ecorcei / Les Aspres | |
| Galleron | Galleron | |
| La Ferté-Fresnel / Glos | La Ferté-Fresnel / Glos | La Ferté-Fresnel / Glos |
| La Ribambelle | La Ribambelle | |
| Mazeline | Mazeline | |
| Moulins la Marche | Moulins la Marche | |
| Rai | Rai | Rai |
| Gauville / St Evroult | Gauville / St Evroult | |
| St Sulpice / St Symphorien / St Martin | St Sulpice / St Symphorien / St Martin | |
| Victor Hugo | Victor Hugo | Victor Hugo |
| Villers en Ouche | Villers en Ouche | |
| Irai | Irai | |
| 14 | 14 | 4 |
| Développer des actions éducatives pour former les citoyens de demain | Relations familles / école | Utilisation des outils numériques |
| Aube | | Aube |
| St Michel / St Ouen / Chandai | | |
| Crulai / Ecorcei / Les Aspres | | |
| Galleron | Galleron | |
| La Ribambelle | | |
| Mazeline | | |
| | | Moulins la Marche |
| Gauville / St Evroult | | Gauville / St Evroult |
| St Sulpice / St Symphorien / St Martin | St Sulpice / St Symphorien / St Martin | |
| Villers en Ouche | | |
| Irai | | |
| 10 | 2 | 3 |
| Axe de progrès | Objectif priorisé / action envisagée | |

Synthèse des objectifs des projets éducatifs des ACM

| EQUIPEMENTS | OBJ. EDUC. 1 | OBJ. EDUC. 2 | OBJ. EDUC. 3 | OBJ. EDUC. 4 | OBJ. EDUC. 5 |
|---------------------------------|--|---|--|---|--|
| ALSH CIAS | <p style="text-align: center;">L'Aigle</p> <p>- Favoriser la socialisation et les mixités : * La citoyenneté * l'enfant acteur de ses loisirs * la mixité</p> | <p>- Faire en sorte que les enfants passent de bonnes vacances</p> | <p>- Proposer des animations de qualité permettant l'épanouissement et le développement * un cadre sécurisant pour la recherche de l'autonomie de l'enfant * prendre en compte le rythme de l'enfant * une offre variée d'activités</p> | <p>- Faciliter les passerelles entre les tranches d'âges</p> | <p>- Soutenir la parentalité</p> |
| --> ALSH Maternel La Ribambelle | | | | | |
| --> ALSH primaire au PAS | | | | | |
| --> ALSH ados au PAS | | | | | |
| ALSH CIAS | | | | | |
| ALSH CIAS | | | | | |
| ALSH Le Bois de la Pierre | <p>Favoriser la socialisation et développer la citoyenneté</p> | <p>Favoriser le développement de l'enfant en tant qu'individu et son épanouissement</p> | <p>Favoriser la réussite scolaire et l'accès de tous aux savoirs / lutter contre l'échec scolaire</p> | <p>Apporter aide et soutien aux parents et plus généralement aux familles</p> | <p>Favoriser l'autonomie, la responsabilité, et le développement de l'enfant</p> |
| ALSH Bulle D'Air | <p>Développer le lien social et la citoyenneté</p> | <p>Développer l'éveil culturel et leurs créativité</p> | <p>Favoriser l'intégration de chaque enfant</p> | <p>Permettre à l'enfant de s'exprimer</p> | <p>Développer l'esprit citoyen</p> |
| ALSH | <p>Mettre en place un système démocratique</p> | <p>Favoriser le développement de l'enfant</p> | <p>Développer la prise en charge globale de l'enfant</p> | | |
| Sports Vacances | <p>Amener l'enfant à devenir citoyen responsable</p> | | | | |

Organisation des mercredis et labellisation « Plan mercredi »

Nb : une attention particulière est à apporter à cette partie dans l'hypothèse de demandes de labellisation « Plan mercredi »

❖ Description de l'offre de loisirs éducatifs présente sur le territoire les mercredis

❖ Objectifs éducatifs propres aux mercredis

En lien avec les objectifs du PEDT et les objectifs de la charte plan mercredi : complémentarité et cohérence éducative, accueil de tous les publics, valorisation des richesses des territoires, développement d'activités éducatives de qualité :

❖ Organismes, sites d'accueil et demandes de labellisation « plan mercredi »

| Nom de l'organisateur | Site(s) d'accueil(s) ouvert(s) les mercredis | Demande de labellisation plan mercredi (oui/non) |
|-----------------------|--|--|
| | - - - | |

Les ACM concernés par la labellisation « plan mercredi » sont invités à annexer leur(s) projet(s) pédagogique(s) des mercredis au présent PEDT

Oui

Non

Si oui, liste des établissements d'enseignements scolaires concernés :

-
-
-

❖ **Nature des articulations avec le(s) projet(s) d'école ou le(s) projet(s) d'établissement :**

Connaissance des axes du projet d'école, continuités, cohérences, projets communs et/ou complémentaires, etc :

Déclinaisons du PEDT hors périscolaire 3-12 ans (publics et temps de vie)

❖ Déclinaisons éventuelles du PEDT sur d'autres tranches d'âges que les enfants de 3 à 12 ans (petite enfance, adolescence, jeunes adultes...)

| | | |
|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Petite enfance | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Pré adolescents et adolescents | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Jeunes adultes | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Nature de ces déclinaisons :

❖ Déclinaisons éventuelles du PEDT avec les offres d'accueil et activités extrascolaires (vacances) :

| | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| Accueils sans hébergement | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| Accueils avec hébergement (colonies, mini camps...) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

Nature de ces déclinaisons :

❖ Autres modalités de déclinaisons, commentaires, précisions :

Actions spécifiques petite enfance, passerelles entre structures et tranches d'âges, accès aux droits et à l'information des jeunes et des familles, accompagnement de projets de jeunes, etc.

Partenariats et coordination du PEDT

❖ Partenaires impliqués

| | Mercredis | Autres Jours / vacances |
|--|-----------------------|-------------------------|
| ❖ Partenaires institutionnels | • • • • • | • • • • • |
| ❖ Partenaires associatifs | • • • • • | • • • • • |
| ❖ Autres partenaires (équipes enseignantes, équipements publics, structures privées, intervenants indépendants...) | • • • • • | • • • • • |

❖ Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEDT

(à décliner selon les activités si nécessaire) :

| Activités | Intervenants ou structures | Statut de l'intervenant | Mercredis (M) / Autres jours (AJ) |
|-----------|----------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| • | | | M / AJ |
| • | | | M / AJ |
| • | | | M / AJ |
| • | | | M / AJ |
| • | | | M / AJ |
| • | | | M / AJ |
| • | | | M / AJ |
| • | | | M / AJ |

Composition de la structure de pilotage :

Coordination du projet :

| | |
|--------------------------------|--|
| Nom et prénom du coordonnateur | |
|--------------------------------|--|

| | |
|----------------------|--|
| Fonction | |
| Adresse | |
| Téléphone | |
| Adresse électronique | |

❖ **Missions confiées au coordonnateur, temps alloué :**

Modalités d'animation et de suivi (mise en place éventuelle d'un COPIL, de commissions, fréquence et modalités de réunions, autres modalités de concertation, etc.) :

Modalités de communication et implication des familles :

SIGNATAIRES DU PROJET :

Le représentant de l'EPCI, porteur du projet

Nom(s), prénom(s), fonction(s), date(s) et signature(s)

| | |
|---|---|
| SELLIER Jean, Président de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle | LENOTRE Nathalie, Vice-présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Pays de L'Aigle |
|---|---|

Les représentants des collectivités ou EPCI partenaires du projet, le cas échéant

Nom(s), prénom(s), fonction(s), date(s) et signature(s)

| | |
|--|---|
| VAN-HOORNE Philippe, Maire de L'Aigle | HELLEUX Véronique, Maire de Aube |
| MAROT Michel, Maire de Rai | |

Les représentants des associations partenaires du projet, le cas échéant

Nom(s), prénom(s), fonction(s), date(s) et signature(s)

| | |
|--|--|
| THOMPSON-COON Andrew, Président de l'Association Bulle d'Air, | |
|--|--|

Pour information - Signataires de la CONVENTION

Obligatoires

- Représentant de la collectivité porteuse du PEDT
- Préfet de l'Orne
- Directeur des services départementaux de l'Education Nationale de l'Orne

Et, le cas échéant :

- Caisse d'allocation familiale (CAF),
si déclaration ACM et demande de versement d'aides financières par la Caf

- Associations impliquées dans la mise en œuvre du projet (préciser) :
dont ACM si financements demandés

- Autres partenaires (préciser) :

INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

Annexe obligatoire à compléter si demande de labellisation plan mercredi

Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels par commune signataire de la convention Plan mercredi :

- * *Communauté de Communes / CIAS des Pays de L'Aigle*
 - *ALSH Maternel « La Ribambelle » - L'Aigle*

Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires par commune signataire de la convention Plan mercredi :

- * *Communauté de Communes / CIAS des Pays de L'Aigle*
 - *ALSH La Madeleine - L'Aigle*
 - *ALSH Moulins - Moulins la Marche*
- * *Rai*
 - *ALSH Bulle d'Air*

Liste des accueils de loisirs périscolaires mixtes (maternels et élémentaires) par commune signataire de la convention Plan mercredi :

- * *L'Aigle - ALSH du Pôle Animation du CIAS*
- * *Moulins la Marche - ALSH du Pôle Animation du CIAS*
- * *Rai - ALSH de l'Association Bulle d'Air*

Nombre de places ouvertes le mercredi par commune signataire de la convention Plan mercredi :

- * *Communauté de Communes / CIAS des Pays de L'Aigle :*
 - *L'Aigle : Enfants de moins de 6 ans : -----*
Enfants de 6 ans et plus : -----
 - *Moulins la Marche : Enfants de moins de 6 ans : -----*
Enfants de 6 ans et plus : -----
- * *Rai :*
 - *Enfants de moins de 6 ans : -----*
 - *Enfants de 6 ans et plus : -----*
- * *Aube :*
 - *Enfants de moins de 6 ans : -----*
 - *Enfants de 6 ans et plus : -----*

Activités :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

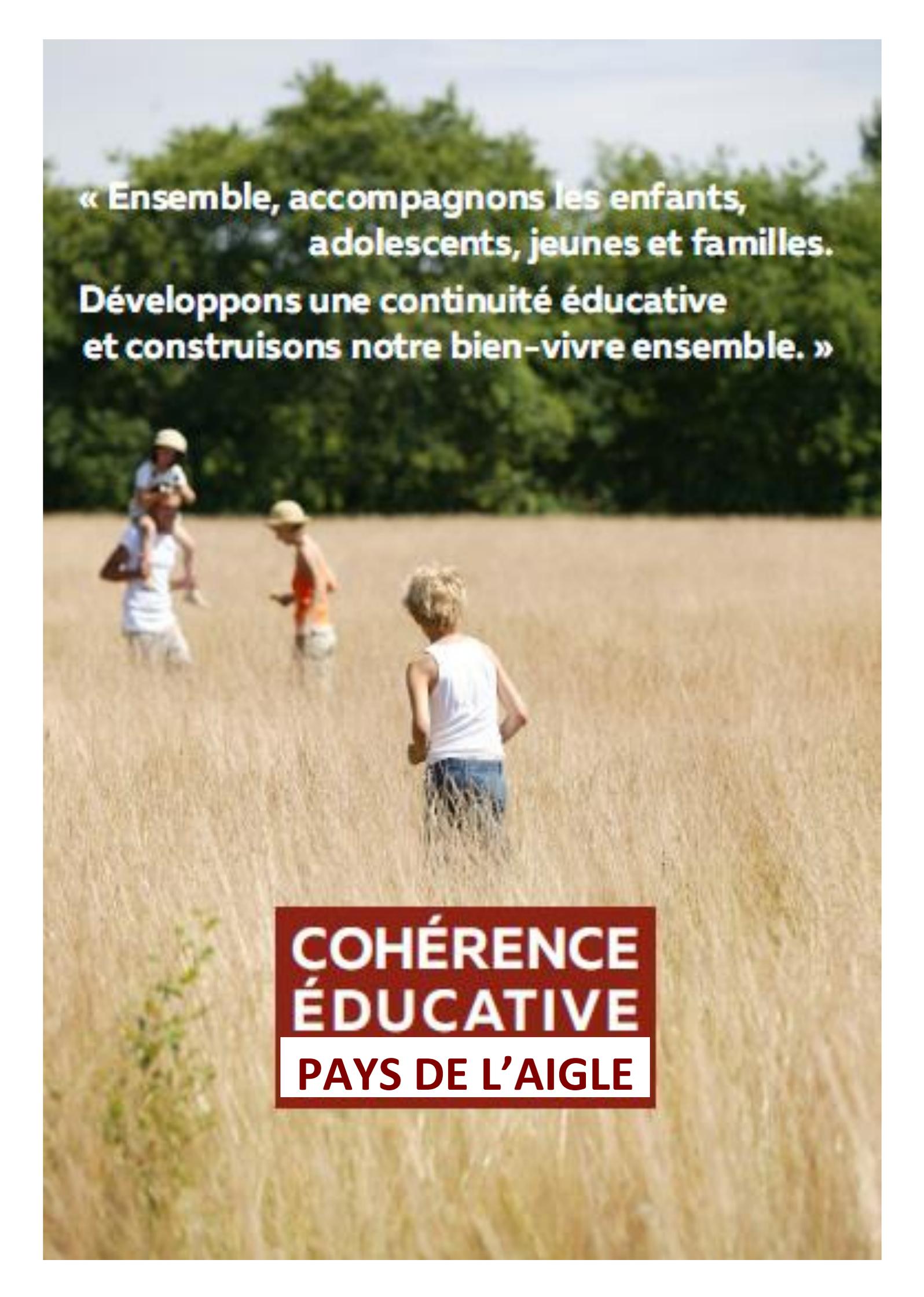
Partenaires :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Liste des annexes jointes (dont projets pédagogiques des mercredis et convention) :



**« Ensemble, accompagnons les enfants,
adolescents, jeunes et familles.
Développons une continuité éducative
et construisons notre bien-vivre ensemble. »**

**COHÉRENCE
ÉDUCATIVE
PAYS DE L'AIGLE**